FOIRE AUX QUESTIONS

Cadastre du Logement

19 Décembre 2012



SA SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT
Département immobilier
Direction de la Planification, Coordination et Opérations immobilières - Cellule Cadastre

TABLE DES MATIERES

A. Généralites 6

A.1. Objectifs et évolution du cadastre 6

A.1.1. (A.2.) Si les objectifs annuels liés à la subvention ne sont pas atteints pour la fin de l'année, quelles sont les implications ? 6

A.2. Vade-mecum 6

A.2.1. (A.1.) Dans le tableau : INS Localité : que mettre ? La même chose que l'INS Commune ? 6

A.2.2. (A. 3.) Peut-on attribuer un code aux sites en fonction des dates de travaux/construction plutôt que par codes CARTO ? 6

A.2.3. (A.4.) Doit-on cadastrer des bâtiments voués à la déconstruction ? 6

A.2.4. (A.5.) Les bâtiments dont les SLSP ne sont pas propriétaires mais dont elles assurent la gestion doivent-ils être cadastrés par ces SLSP? 7

A.2.5. (A.6.) Quand deux bâtiments sont très similaires hormis leur gaine technique qui n'est pas située au même endroit, faut-il considérer ces bâtiments comme des bâtiments répondant à deux types différents ? 7

A.2.6. (A.7.) Quelle est la définition d'un site ? 7

A.2.7. (A.8.) Peut-on personnaliser les tableaux proposés dans le Vade-mecum ? 8

A.2.8. (A.9.) Est-il possible d'avoir un site ne comprenant qu'un seul bâtiment ? 8

A.2.9. (A.10.) Faut-il encoder, dans les mises à jour du cadastre, les remplacements d'anciens circulateurs ou boilers ? 8

A.2.10. (A.11.) Doit-on relever le nombre de prises/interrupteurs/points lumineux ? 8

A. 2.11. Comment traiter un bâtiment possédant deux entrées et deux adresses différentes ? 9

A.2.12. Quels sont les documents à joindre à la base de données ? 9

B. Questions relatives à l'utilisation du logiciel InSitu 10

B.1. Transfert de fichiers 10

B.1.1. Comment doit se présenter le fichier dxf/dwg pour la lecture dans InSitu ? 10

B.1.2. Comment faire pour renommer un fichier créé ? 10

B.1.3. Comment déplacer un fichier dans un répertoire différent de celui dans lequel il a été créé? 10

B.2. Bâtiment 10

B.2.1. (B.5.) Comment créer le nom du dossier informatique des plans ? 10

B.2.2. (B. 10.) A quoi correspond le niveau 0.00 (on entend, ici, le niveau 0 du repère des plans) ? 11

B.2.3. (B.14.) De nombreux petits immeubles sont divisés en 2 ou 3 logements avec escaliers communs et/ou chaufferie commune. S'agit-il de logements individuels ou de bâtiments collectifs ? 12
B.2.4. Comment encoder/cadastrer un abri de jardin/un garage non attenant au bâtiment ? Doit-on créer un nouveau bâtiment ? 12
B.2.5. Lorsque la porte d'entrée donne sur un hall qui se situe 20 cm plus bas que l'ensemble du niveau rez-de-chaussée, comment déterminer le niveau 0.00. 12
B.2.6. Dans la fiche de création d'un nouveau bâtiment, comment encoder l'adresse, sur une ou plusieurs lignes ? 12
B.2.7. Comment traiter les citernes enterrées en dehors du bâtiment ou sous le bâtiment ? 12
B.2.8. Comment encoder une série de maisons mitoyennes individuelles qui, dans certains cas, se présentent sous une seule toiture ? 12
B.3. Etage 13
B.3.1. (B.1.) Les combles doivent-ils être saisis ? 13
B.3.2. (B.2.) Comment traiter un étage intermédiaire (un demi-niveau) ? 13
B.3.3. (B.4.) Gestion des duplex : comment faire le lien entre les différents étages ? le logement ne sera-t-il pas compté plusieurs fois ? 14
B.3.4. Comment numéroter les murs de façade ? 14
B.3.5. Comment réaliser le contour façade d'une habitation à laquelle est annexé un garage en volume secondaire avec une toiture à 2 versants? 15
B.3.6. Lorsqu'on crée une pièce extérieure, le contour façade doit-il l'englober ? 15
B.3.7. Dans la palette d'outil située à droite de l'écran, l'outil « Repère d'étage » est grisé et la fonction n'est pas possible. Comment résoudre ce problème ? 16
B.3.8. Comment modifier la hauteur des murs du contour de façade en une seule opération ? 17
B.3.9. Lors de la lecture d'un fichier de référence dxf/dwg, celui-ci ne se place pas sur le plan InSitu. Comment caler le plan dxf/dwg sur le plan InSitu ? 19
B.4. Zone 21
B.4.1. (B.7.) Comment nommer une zone correspondant à un appartement dans un immeuble ? 21
B.4.2. (B.8.) Quelle est la limite d'une zone ? (exemple : au sous-sol d'un immeuble, un hall et deux dégagements séparés par une porte, peut-on considérer l'ensemble comme faisant partie d'une seule zone ou doit-on définir trois zones différentes) ? 21
B.4.3. (B.9.) Pour les caves appartenant aux différents logements d'un immeuble, est-ce une zone pour l'ensemble des caves ? 21
B.4.4. (B.12.) Comment faut-il cadastrer un parking souterrain commun à 3 immeubles à appartements si ce parking est attenant à 2 immeubles ? A quel bâtiment faut-il le rattacher ? 21
B.4.5. Lors de la lecture d'un fichier de référence dxf, la fenêtre de validation n'apparait que quelques secondes et le plan dxf n'apparait pas. Que faire ? 21
B.4.6. Dans un bâtiment collectif, comment encoder les parties communes ? 22

B.4.7. Comment délimiter deux zones jointives à l'endroit d'un escalier où le démarrage de l'escalier d'une zone logement est superposé à l'escalier venant de la cave de l'autre zone logement? 22
B.4.8. Quels noms et quels codes donner aux zones pour les bâtiments collectifs et individuels ? 22
B.4.9. Comment saisir des gaines techniques dans un bâtiment collectif ? 23
B.4.10. Comment opérer une rotation sur une zone ? 23
B.5. Pièce 24
B.5.1. (B.6.) Des carports attenant à un groupe de logements doivent-ils être considérés comme faisant partie du ou des logements ? 24
B.5.2. (B.11.) Faut-il cadastrer les terrasses et abris de jardins ? 24
B.5.3. (B.13.) Doit-on cadastrer un garage contigu à un logement si celui-ci n'est pas accessible dudit logement ? 25
B.5.4. Comment encoder un sas situé dans un hall d'entrée commun ? 25
B.5.5. Si un escalier fait partie intégrante d'un hall, doit-il être considéré comme une pièce à part entière ou est-il intégré dans la pièce hall ? 25
B.5.6. Comment traiter, dans une zone parties communes d'un bâtiment collectif, les paliers des différents étages ? 25
B.5.7. Comment encoder un ascenseur ? 25
B.5.8. Comment encoder une pièce dont le plancher est à un niveau différent du reste de l'étage ? 26
B.5.9. Comment encoder les cheminées dans les bâtiments collectifs ? 27
B.6. Equipement 27
B.6.1. (B.3.) Comment traiter l'équipement d'un mur lorsque le mur présente deux types de revêtement de mur différents (ex. : carrelage et plafonnage) ? 27
B.6.2. (B.15.) Quelles dimensions encoder pour les fenêtres et portes intérieures et extérieures ? 30
B.6.3. Comment faire quand l'équipement n'est pas repris dans la bibliothèque graphique ? 30
B.6.4. La lisibilité des représentations symboliques des équipements est souvent peu claire. Y aura-t-il une mise à jour des symboles ? Se fera-t-elle automatiquement ? 30
B.6.5. Comment créer ce type d'ouverture ? 30
B.6.6. Pour ce type de châssis, comment l'encoder ? 31
B.6.7. Comment représenter ces escaliers ? 32
B.6.8. Comment placer une ouverture à cheval sur deux zones ? 32
B.6.9. Que faire lorsque ce type de lignes apparaît à la création des équipements ? 33
B.6.10. Que faire lorsque, à l'ajout d'équipements, les symboles de ceux-ci n'apparaissent pas ? 34
B.6.11. A quel type de ventilation font référence les équipements de ventilation intitulés ? 35
B.6.12. Comment encoder une trappe d'escalier escamotable, menant à un grenier par exemple ? 35
B.6.13. Comment encoder un petit soupirail ? 36

B.6.14. Comment encoder une fenêtre de toiture jointive à une fenêtre d'un mur ? 36

C. Questions relatives à l'utilisation du logiciel Abyla 37

C.1. Administration – Utilisateurs 37

C.1.1. (C. 1.) Il est impossible d'entrer sur Abyla Web. 37

C.1.2. (C. 2.) Comment répondre à l'étape 3 de la méthodologie de déploiement du cadastre demandant de créer les sites dans Abyla alors que les SLSP n'ont pas de connexion à Abyla ? ...37

C.2. Gestion du patrimoine - Patrimoine 37

C.2.1. Dans la gestion du patrimoine d'Abyla, comment déplacer plusieurs composants de type Bâtiment (projets graphiques) en une seule fois vers le répertoire souhaité dans l'arborescence ? 37

C.2.2. Dans la gestion du patrimoine d'Abyla, comment faire apparaître le code bâtiment du projet graphique ? 41

C.2.3. Dans les attributs de site, faut-il tenir compte des bâtiments vendus dans la comptabilité des bâtiments présents sur le site ? 42

C.2.4. Dans les attributs de la commune, que doit-on encoder à l'attribut IGN commune ?.........42

C.2.5. Dans les attributs du site, que doit-on encoder à l'attribut INS localité? 42

C.3. Gestion du patrimoine – Gestion des plans 42

C.3.1. Comment charger et importer plusieurs projets graphiques d'InSitu vers Abyla, en une seule opération ? 42

C.3.2. Après avoir importé un projet dans Abyla, je souhaite faire des modifications graphiques qu'Abyla ne permet pas. Comment faire ces modifications ? 47



Légende des numérotations :

X.1.1. **(X.1)** : en gris, l'ancienne numérotation

X.1.1. en rouge : les mises à jour par rapport à la version précédente

A. GENERALITES

A.1. OBJECTIFS ET EVOLUTION DU CADASTRE

A.1.1. (A.2.) Si les objectifs annuels liés à la subvention ne sont pas atteints pour la fin de l'année, quelles sont les implications ?

Le versement de la subvention est directement lié à ces objectifs. Les SLSP doivent les atteindre avant de bénéficier des tranches suivantes. Si, en cours d'année, de quelconques difficultés vous laissaient penser que ces objectifs pourraient ne pas être atteints, n'hésitez pas à faire appel à votre inspecteur technique et à la Cellule Cadastre qui ont dans leur mission de vous épauler sur votre projet.

Réponse EMA 2012 0413

A.2. VADE-MECUM

A.2.1. (A.1.) Dans le tableau : INS Localité : que mettre ? La même chose que l'INS Commune ?

Oui, le code INS se compose de 5 caractères : le premier correspond à la Province, le second à l'arrondissement administratif et les 3 derniers aux différentes communes présentes au sein de l'arrondissement. (Voir complément de réponses en C.2.4. et C.2.5.)

Sources internet :

- http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/nomenclatures/geo_admin/
- http://www.notrebelgique.be

Réponse DLO 2012 0327 - Mise à jour AGO 2012 1116

A.2.2. (A. 3.) Peut-on attribuer un code aux sites en fonction des dates de travaux/construction plutôt que par codes CARTO ?

Non, le code Abyla est la fondation de la structure de la base de données du cadastre. Cela nécessite de suivre strictement la règle suivante :

les 4 premiers caractères doivent impérativement être le code CARTO. Le 5ème caractère (a, b, c, d, etc.) est fixé par la SLSP et permet de créer plusieurs sites Abyla sur une étendue géographique reprise par un code CARTO unique.

Réponse AGO 2012 0420

A.2.3. (A.4.) Doit-on cadastrer des bâtiments voués à la déconstruction ?

Non, les plans de ces bâtiments ne doivent pas être vectorisés. Il faudra, cependant, enregistrer le site dans Abyla.

Réponse AGO 2012 0420

A.2.4. (A.5.) Les bâtiments dont les SLSP ne sont pas propriétaires mais dont elles assurent la gestion doivent-ils être cadastrés par ces SLSP?
Oui, ces bâtiments doivent être cadastrés. Ils devront être identifiés comme bâtiments en gestion via un attribut dans Abyla.

Réponse AGO 2012 0420

A.2.5. (A.6.) Quand deux bâtiments sont très similaires hormis leur gaine technique qui n'est pas située au même endroit, faut-il considérer ces bâtiments comme des bâtiments répondant à deux types différents ?
Non, ces deux bâtiments peuvent correspondre au même type. L'emplacement de la gaine sera modifié dans InSitu.

Pour rappel, on appelle « bâtiment-type », un bâtiment dont l'architecture (structure, façade, plan de coupe, aménagement, …) et la composition fonctionnelle des locaux a été reproduite à l'identique ou en symétrique sur d'autres bâtiments. Il convient de noter que des déplacements de cloisons, des changements de porte, des pignons changés en mitoyen, des gaines techniques localisées différemment d'un bâtiment à l'autre, ... sont des modifications faciles à réaliser dans Abyla et que les futurs utilisateurs seront formés à ces manipulations. Ces quelques différences d'un bâtiment à l'autre ne doivent pas rentrer en ligne de compte pour spécifier qu'un bâtiment n'est pas du même type qu'un autre. Ceci étant dit, chaque SLSP peut gérer ses bâtiments-types comme elle le souhaite et apprécier elle-même le nombre de bâtiments-type à définir. Une SLSP peut choisir de définir peu de typologies et beaucoup de bâtiments dupliqués. Elle progressera vite au début mais sa base de données sera moins précise. La mise à jour de son cadastre sera plus longue, car elle devra repréciser bâtiment par bâtiment les spécificités propres à chaque bâtiment. Une autre SLSP choisira de définir plus de bâtiment-type. La saisie sur InSitu sera donc plus longue mais une fois les duplications faites, moins de corrections seront à apporter aux bâtiments dupliqués.

Réponse DLO 2012 0417

A.2.6. (A.7.) Quelle est la définition d'un site ?
Un site est un ensemble de surfaces délimité par un périmètre géographique défini. Un site peut être composé de plusieurs bâtiments, de plusieurs surfaces foncières (parcelles cadastrales). Il peut être composé de surfaces communes (espaces verts, voiries, aménagements, aire de jeux, …) et/ou de surfaces privatives (jardins privatifs, bâtiments individuels). De manière générale, le site désigne un ensemble physique sur lequel on dispose (ou on a disposé) de droits immobiliers. Il est composé d'une ou plusieurs parcelles et des constructions qui y sont parfois édifiées. Le site forme un ensemble d'un seul tenant et intégrant, le cas échéant, des servitudes multiples et variées telles qu'une voie publique ou un espace rétrocédé à la commune. Dans Abyla, le site émanera de la codification « Cartographie », puisque la codification du site aura pour racine, le code Carto. Vous pouvez avoir plusieurs codes Carto dans le même site, et inversement, un même code Carto peut être présent sur plusieurs sites. Pour plus d'informations sur ce point, se référer au « Mode d'emploi de saisie des plans », page 12.

Il convient de ne pas confondre « le chantier » et « le site ». Sur un même site, vous pouvez avoir des constructions d'années différentes, de typologies différentes (collectif et individuel), … Le site s'apparente à un quartier.

Il convient de comprendre que dans l'arborescence Abyla, le site se trouve entre la commune et le bâtiment :

Arborescence Abyla :

Commune

Site

Bâtiment

Le site est donc, après la commune, une « porte d'entrée » dans votre base de données. Si vous avez trop de sites (80 ou plus), pour retrouver un bâtiment ou un équipement, il vous faudra retrouver le bon site au milieu d'une trop grande sélection. De même, ce site sera un critère de tri pour la génération de vos rapports. Si vous avez trop de sites, vous devrez sélectionner trop de critères de tri. L'idéal, pour un patrimoine de 2000 logements, serait d'avoir entre une dizaine et une trentaine de sites. Certaines contraintes existent cependant, un bâtiment peut être un site s'il est isolé géographiquement.

Réponse DLP 2012 0417

A.2.7. (A.8.) **Peut-on personnaliser les tableaux proposés dans le Vade-mecum ?**
Oui. Les tableaux proposés dans le Vade-mecum reflètent la logique du Cadastre, la nature des informations à recueillir et à structurer. Cependant, vous pouvez personnaliser ces documents (ajouter une colonne, une ligne) afin qu'ils s'adaptent à vos spécificités ou même structurer ces informations sous une forme qui vous agrée. L'essentiel est de respecter la logique du Cadastre, de regrouper et structurer les informations demandées afin de vous y retrouver.

Réponse DLP 2012 0417

A.2.8. (A.9.) **Est-il possible d'avoir un site ne comprenant qu'un seul bâtiment ?**
Oui, si ce bâtiment est isolé géographiquement et si son code Carto est différent, il faut créer un site pour cet unique bâtiment.

Réponse DLP 2012 0417

A.2.9. (A.10.) **Faut-il encoder, dans les mises à jour du cadastre, les remplacements d'anciens circulateurs ou boilers ?**
Oui, Abyla comprend un module prévisionnel qui permet d'établir des programmations de travaux, tenant compte de l'âge des équipements. Il est donc important d'avoir une base de données à jour pour atteindre les objectifs d'une bonne gestion.

Réponse AGO 2012 0420

A.2.10. (A.11.) **Doit-on relever le nombre de prises/interrupteurs/points lumineux ?**
Il n'est pas nécessaire de relever le nombre de ces éléments pour que le logement soit considéré comme cadastré. Toutefois, la bibliothèque graphique des équipements d'Abyla vous le permet.

Réponse AGO 2012 0420

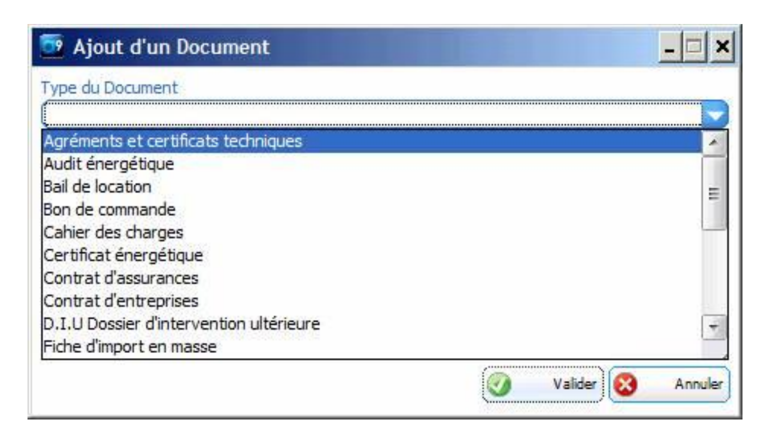
A. 2.11. Comment traiter un bâtiment possédant deux entrées et deux adresses différentes ?

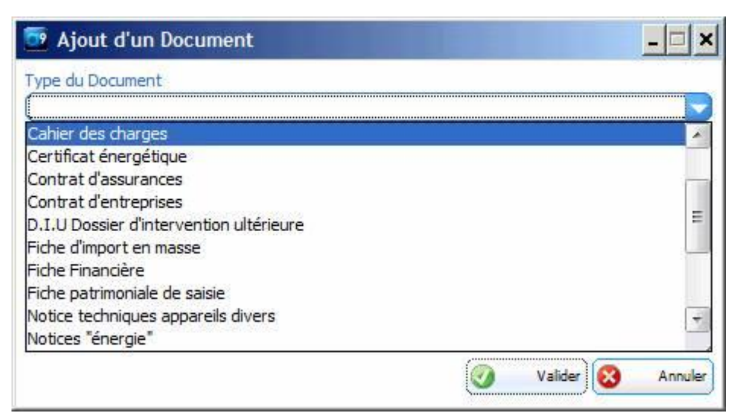
Il existe, dans Abyla, la possibilité d'enregistrer jusqu'à quatre adresses différentes pour un même bâtiment. Le code Abyla du bâtiment est, quand à lui, toujours unique.

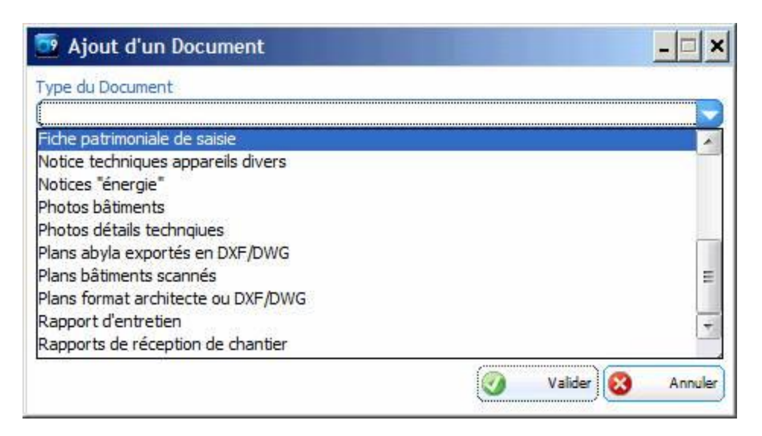
Réponse AGO 2012 0502

A.2.12. Quels sont les documents à joindre à la base de données ?

Il est possible, dans Abyla, d'annexer différents documents repris ci-dessous :







Réponse AGO 2012 0502

B. Questions relatives a l'utilisation du logiciel InSitu

B.1. Transfert de fichiers

B.1.1. Comment doit se présenter le fichier dxf/dwg pour la lecture dans InSitu ?

Il est recommandé d'enregistrer le fichier dxf/dwg dans une version 2000. C'est la version la mieux prise en charge par le logiciel InSitu. Cette copie du fichier dxf/dwg doit être allégée afin de ne pas ralentir l'opération de lecture du fichier de référence dans InSitu. Pour cela, le fichier ne doit plus comporter les calques reprenant les hachures, cotations, images, photos, textes. Ces calques ne sont pas utiles dans l'utilisation d'InSitu. Il est important de supprimer les calques dans le fichier qui servira de fichier de référence dans InSitu et pas seulement de rendre ces calques invisibles. Si ce n'est pas le cas, le logiciel InSitu devra également les interpréter, ce qui ralentira la lecture du fichier.

Réponse AGO 2012 0601

B.1.2. Comment faire pour renommer un fichier créé ?

Dans le transfert de fichier, il est possible, en sélectionnant le fichier concerné de choisir, avec le clic droit, la fonction « rename ».

Réponse AGO 2012 0612

B.1.3. Comment déplacer un fichier dans un répertoire différent de celui dans lequel il a été créé?

Il n'est pas possible de déplacer directement un fichier entre deux répertoires situés sur le serveur x, apparaissant dans la partie droite de l'écran, sans passer par le disque local. Pour déplacer le fichier souhaité situé sur le serveur, il faut, dans un premier temps, le transférer vers le disque local, situé en partie gauche de l'écran, puis le re-transférer vers le serveur x, dans le répertoire souhaité.

Réponse AGO 2012 0710

B.2. Batiment

B.2.1. (B.5.) Comment créer le nom du dossier informatique des plans ?

Voir le *Cahier des charges graphiques* (p.3-4) : le code projet graphique est composé de plusieurs éléments :

a) le code Carto sur 4 caractères (si le code Carto ne possède que 2 ou 3 chiffres, ajouter le nombre de 0 nécessaires avant le code Carto pour obtenir une suite de 4 chiffres ; exemple : si le code Carto est 88 ⇒ le code Carto devient 0088
b) une lettre qui permet d'identifier plusieurs parties d'un site
c) les 3 derniers caractères représentent le code attribué par la SLSP pour identifier le logement. Quand il s'agit d'un bâtiment collectif, les 3 derniers caractères sont « C » pour « collectif » + 2 chiffres permettant d'identifier le bâtiment

Exemple :

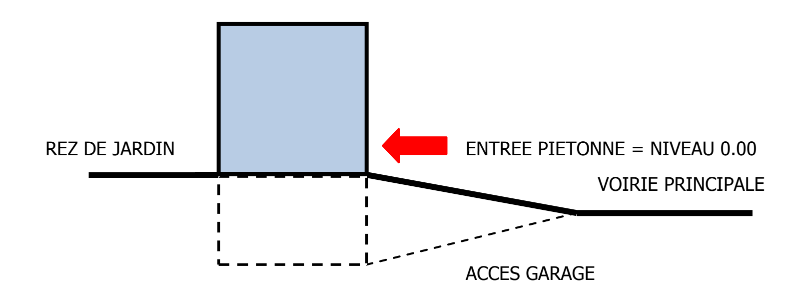
a) 0088
b) A
c) 003 si il s'agit d'un logement individuel / C03 s'il s'agit d'un bâtiment de logements collectifs

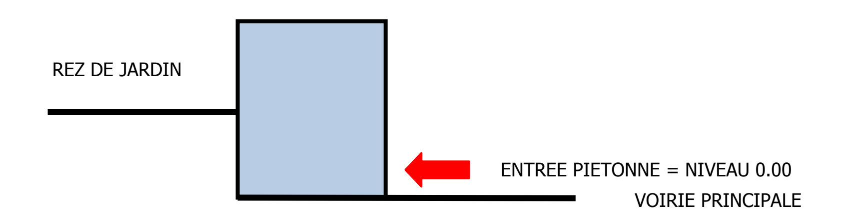
⇒ code projet = 0088A003

Réponse AGO 2012 0420

B.2.2. (B. 10.) **A quoi correspond le niveau 0.00 (on entend, ici, le niveau 0 du repère des plans) ?**

Le niveau 0.00 sera le niveau fini du niveau 0.00 du bâtiment, c'est-à-dire le niveau auquel se trouve la porte d'entrée piétonne donnant sur la voirie principale. Par exemple, si le bâtiment dispose d'un accès pour les véhicules vers un garage situé en sous-sol mais d'une porte d'entrée piétonne au niveau supérieur, le niveau 0.00 sera celui où se trouve l'accès piéton. Autre exemple, si le niveau de l'entrée piétonne se situe au niveau inférieur par rapport au niveau du jardin, le niveau 0.00 est inférieur au niveau du jardin.





Réponse AGO 2012 0410

B.2.3. **(B.14.)** **De nombreux petits immeubles sont divisés en 2 ou 3 logements avec escaliers communs et/ou chaufferie commune. S'agit-il de logements individuels ou de bâtiments collectifs ?**
Ces immeubles sont considérés comme des bâtiments collectifs.

Réponse DLO 2012 0410

B.2.4. Comment encoder/cadastrer un abri de jardin/un garage non attenant au bâtiment ? Doit-on créer un nouveau bâtiment ?
Dans ce cas, l'abri de jardin/garage ne doit pas obligatoirement être cadastré, puisqu'il n'est pas attenant au bâtiment du logement, mais il peut l'être. Dans ce cas, le contour façade du bâtiment s'étend jusqu'à l'abri/garage et est relié au bâtiment par des murs vides. Le jardin peut également être encodé en tant que pièce « jardin ». Celle-ci sera prochainement ajoutée dans la bibliothèque commune des pièces.

Réponse AGO 2012 0502

B.2.5. Lorsque la porte d'entrée donne sur un hall qui se situe 20 cm plus bas que l'ensemble du niveau rez-de-chaussée, comment déterminer le niveau 0.00.
Le niveau du hall d'entrée où se situe la porte d'entrée principale sera le niveau 0.00. Les autres pièces reprises dans le plan du rez-de-chaussée présenteront un décalage plancher de 20 cm par rapport à ce niveau et seront représentées dans le même étage « rez-de-chaussée » que le hall.

Réponse AGO 2012 0502

B.2.6. Dans la fiche de création d'un nouveau bâtiment, comment encoder l'adresse, sur une ou plusieurs lignes ?
L'adresse du bâtiment est encodée sur une ou deux lignes en fonction des choix de l'utilisateur et de la longueur des informations reprises dans l'adresse. L'ensemble des informations repris sur les deux lignes est pris en compte.

Réponse AGO 2012 0502

B.2.7. Comment traiter les citernes enterrées en dehors du bâtiment ou sous le bâtiment ?
Les citernes seront encodées comme équipement de pièce de la pièce « jardin ». La pièce « jardin », tout comme l'équipement « citerne » doivent faire l'objet d'un ajout aux bibliothèques communes.

Réponse AGO 2012 0601

B.2.8. Comment encoder une série de maisons mitoyennes individuelles qui, dans certains cas, se présentent sous une seule toiture ?
Il faut créer un fichier par habitations individuelles. Elles ne peuvent pas être encodées comme un seul bâtiment dans un seul fichier. Cette manière de faire permet d'assurer le suivi en gestion immobilière dans le cas, par exemple, de la vente d'une de ces habitations.

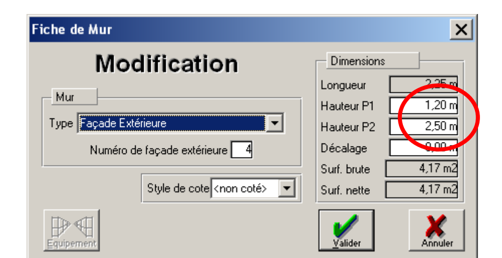
Réponse AGO 2012 0612

B.3. ETAGE

B.3.1. (B.1.) Les combles doivent-ils être saisis ?

Oui, les combles sont à représenter et à créer de la même manière qu'un autre étage, qu'ils soient aménagés ou non. Dans le cas de combles mansardés : voir Tutoriel – InSitu, Chapitre IX.

⇒ Processus de création d'un nouvel étage et des pièces de l'étage
⇒ Après avoir numéroté les murs de façade, couper les murs pignons aux endroits à la ligne de faîte :
  ⇒ Dans l'onglet **Etage** ⇒ **Contours de façade** ⇒ **Modifier**
  ⇒ Dans la palette **Façade** ⇒ sélectionner l'outil Couper le mur en 2
  ⇒ Aligner les découpes des murs pignons sur la ligne de faîte ;
⇒ Déterminer les hauteurs de ces murs :
  ⇒ Dans l'outil Fiche de …. Sélectionner **Murs** ⇒ Ouverture de la fenêtre **Fiche de mur** ⇒ Encodage des hauteurs de mur P1 et P2 :

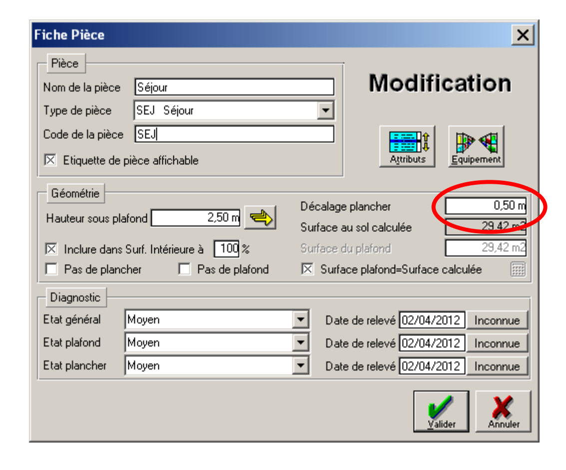


⇒ Répéter l'opération pour les autres murs du contour façade ;
⇒ Déterminer les hauteurs de ces murs.

Réponse AGO 2012 0329

B.3.2. (B.2.) Comment traiter un étage intermédiaire (un demi-niveau) ?

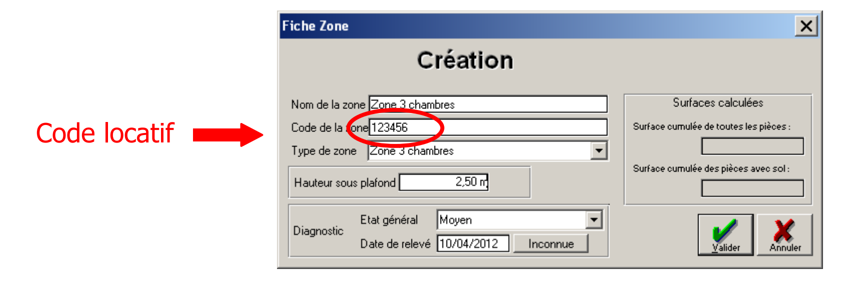
Dans l'encodage de la Fiche Pièce : encoder le décalage du plancher intermédiaire par rapport au niveau du plancher de l'étage inférieur. Il n'y a pas de limite de hauteur relative à ce décalage, il peut être équivalent à la hauteur d'une marche ou à la hauteur d'un demi-niveau.



Réponse AGO 2012 0420

B.3.3. (B.4.) Gestion des duplex : comment faire le lien entre les différents étages ? le logement ne sera-t-il pas compté plusieurs fois ?

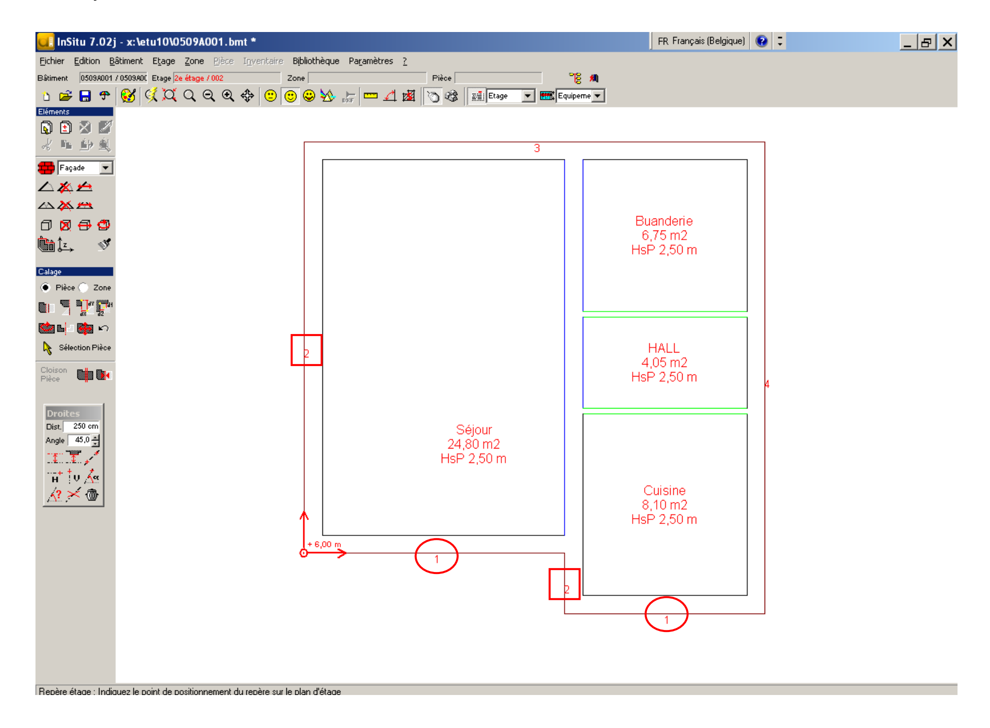
La zone logement d'un étage est liée à la zone logement située à un autre étage via son code locatif (dans les fenêtres : code logement). Chaque zone correspondant à un duplex possède le même code de gestion locative et le même nom. Cela permet de ne pas compter plusieurs fois un logement.



Réponse AGO 2012 0420

B.3.4. Comment numéroter les murs de façade ?

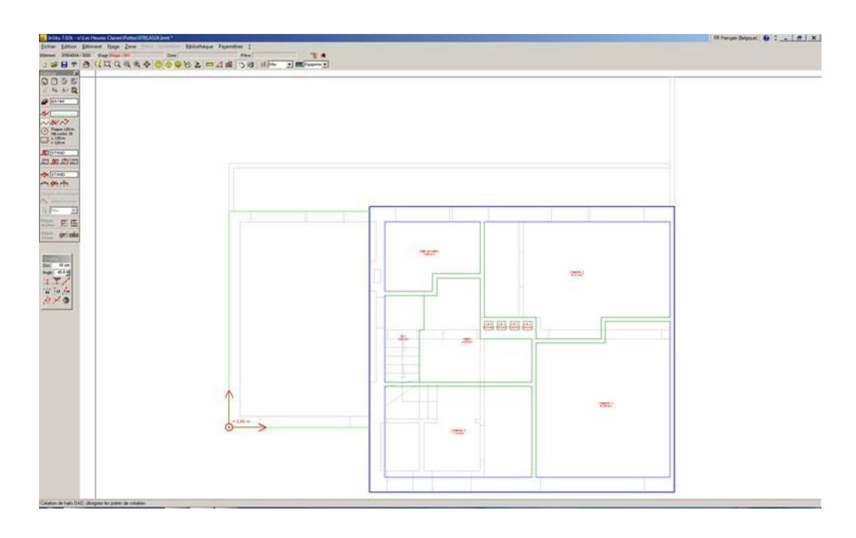
Chaque numéro correspond à une élévation. Toutes les surfaces de façade appartenant à la même vue en élévation portent le même numéro.



Par contre, lorsqu'il s'agit d'élément de structure en relief, tels que des pilastres, par exemple, les différentes faces de l'élément de structure portent le même numéro de façade que la façade à laquelle il appartient. Cette solution est facilitée par l'outil Attributs de murs de façade d'InSitu permettant de sélectionner le premier et le dernier mur d'une série portant le même numéro et reliés dans le sens horlogique. Ils sont, alors, numérotés automatiquement lorsqu'ils se situent entre les deux extrémités sélectionnées.

Réponse AGO 2012 0502

B.3.5. Comment réaliser le contour façade d'une habitation à laquelle est annexé un garage en volume secondaire avec une toiture à 2 versants?



Si le garage ne comporte qu'un niveau rez-de-chaussée, le contour façade de l'étage « rez-de-chaussée » englobera l'habitation et le garage. Afin de faciliter l'encodage de l'utilisateur, et parce que, dans ce type de garage il n'existe pas de pièce à l'étage au-dessus du garage, hormis une pièce vide, la hauteur total des murs du garage (au niveau du rez et de l'étage) sera entièrement encodée au niveau du rez-de-chaussée.

A l'étage supérieur, le contour façade, ne reprendra que l'habitation tandis que le garage sera dessiné en traits DAO. A ce niveau, l'utilisateur encode les différentes hauteurs P1 et P2 du mur de façade extérieur en pignon de l'habitation situé contre le garage en suivant le profil dessiné par les versants de toiture du garage.

Au l'étage « toiture », la toiture de l'habitation et celle du garage sont toutes les deux encodées, avec pour altitude le niveau du faîte le plus élevé (celui de l'habitation dans ce cas-ci) et un décalage plancher par rapport au faîte de la toiture de l'habitation pour les pièces « versant » de la toiture du garage.

Réponse AGO 2012 0612

B.3.6. Lorsqu'on crée une pièce extérieure, le contour façade doit-il l'englober ?

Non, le contour façade n'englobe pas les pièces extérieures telles que « jardins », « terrasse », etc.

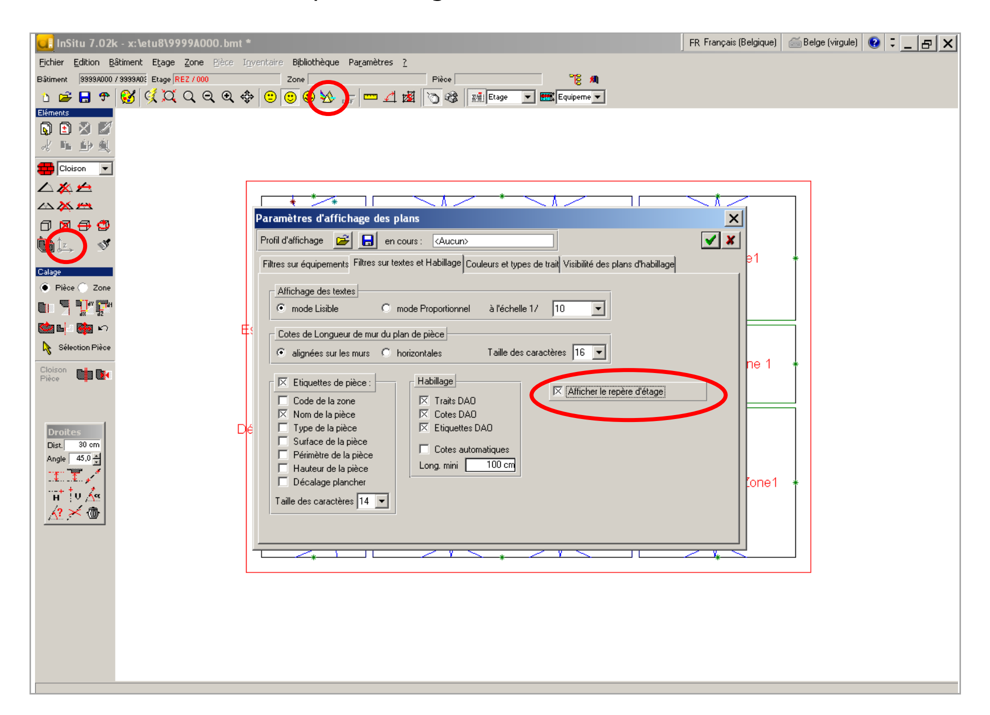
Le contour façade englobe, par contre, les garages, débarras, etc. situés en volume secondaire. Si les volumes secondaires ne sont pas contigus au volume du logement et que le référent cadastre les encode, ils sont reliés au volume principal par des murs contours façade « vide ».

Réponse AGO 2012 0612

B.3.7. Dans la palette d'outil située à droite de l'écran, l'outil « Repère d'étage » est grisé et la fonction n'est pas possible. Comment résoudre ce problème ?

⇒ Cliquer sur l'icône « paramètre »

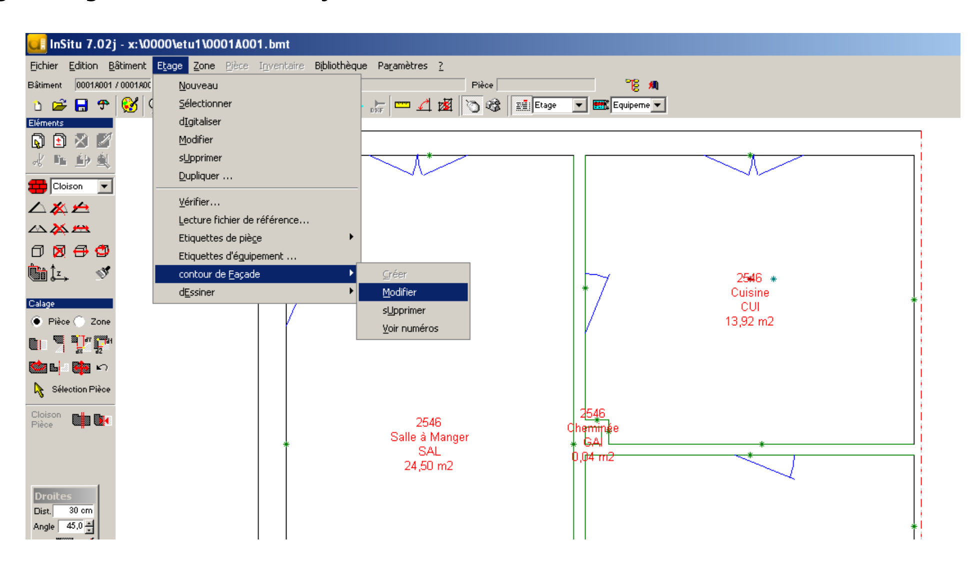
⇒ Sélectionner « Afficher le repère d'étage »



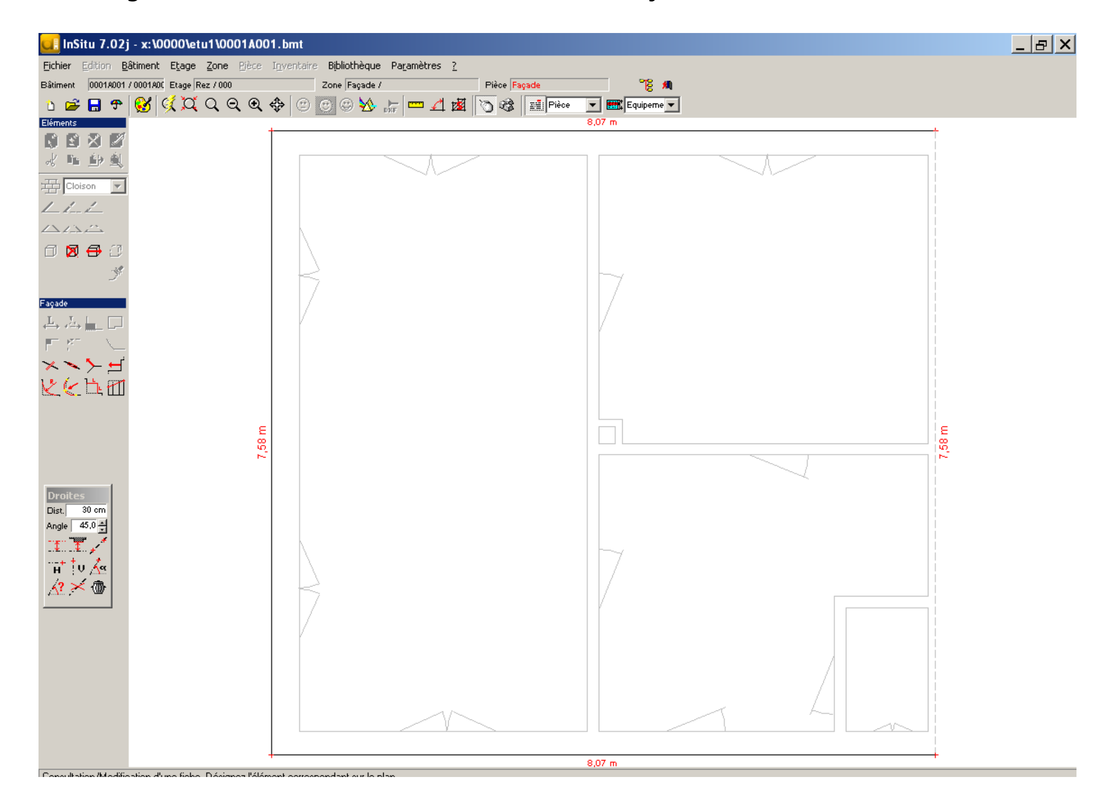
Réponse AGO 2012 0612

B.3.8. Comment modifier la hauteur des murs du contour de façade en une seule opération ?

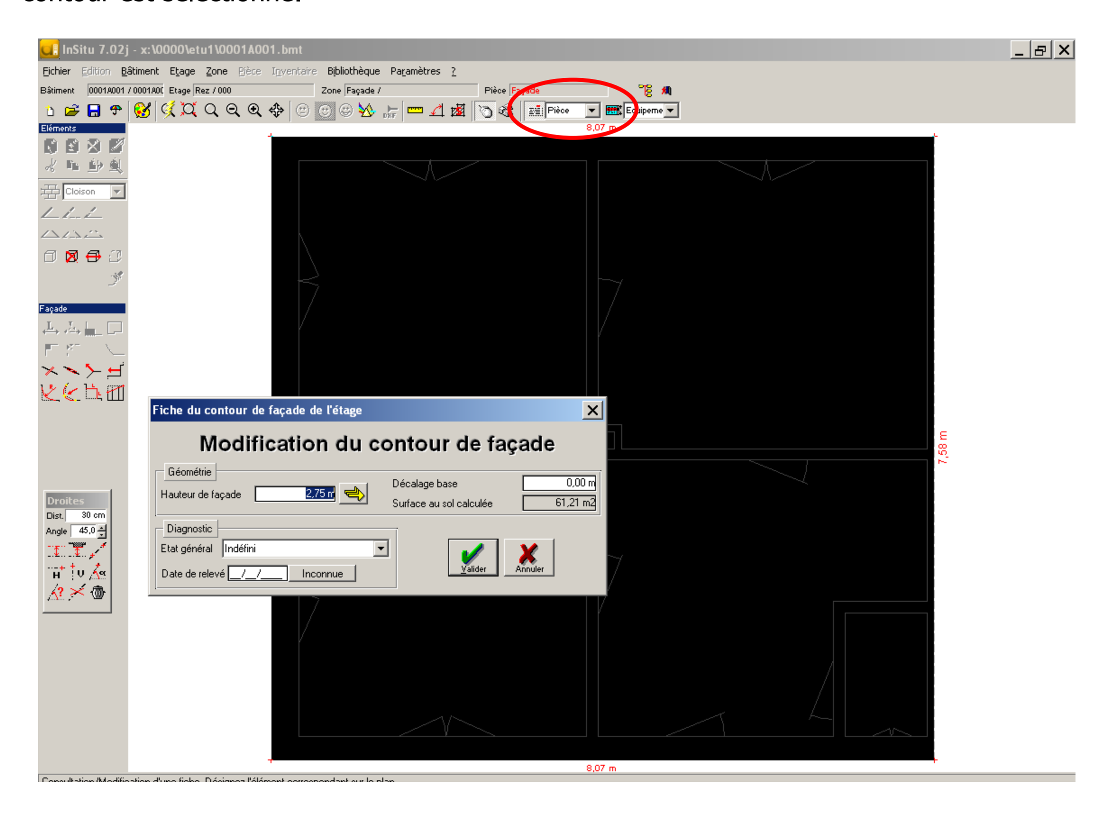
Dans l'onglet Etage ⇒ Contour de façade ⇒ Modifier :



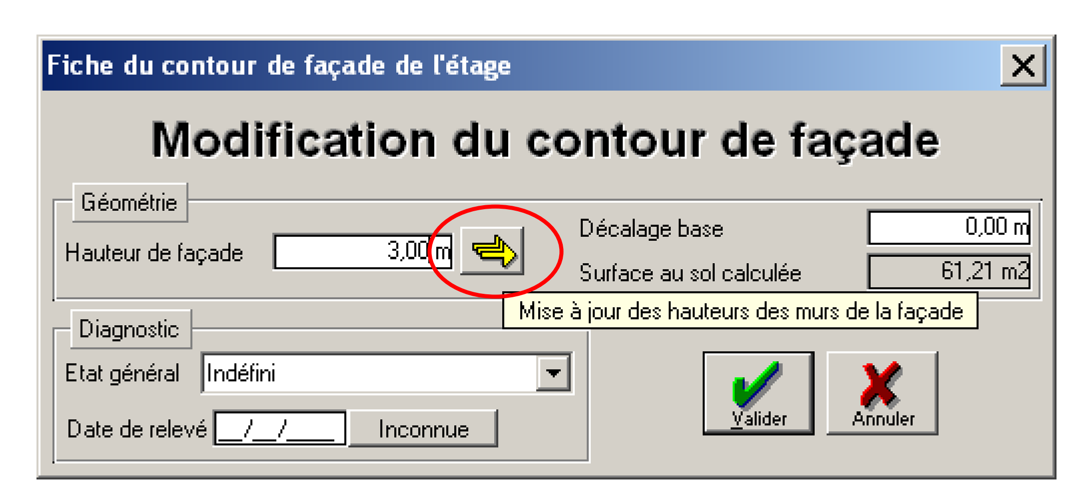
⇒ Affichage en mode « modification du contour de façade » :



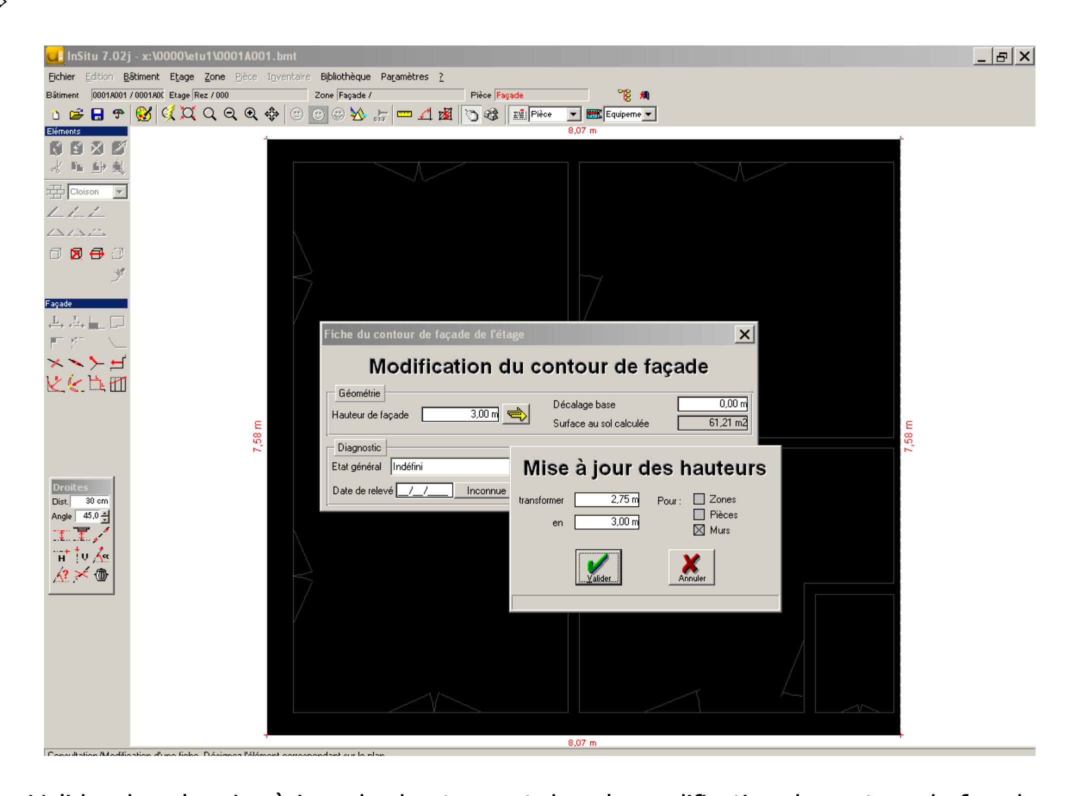
⇒ Sélectionner la fiche de pièce et cliquer à l'intérieur du contour de façade. L'ensemble du contour est sélectionné.



⇒ L'utilisateur peut modifier la hauteur de façade dans la fiche de modification. Cliquer ensuite sur l'icône à côté (flèches jaunes) afin d'étendre la mise à jour à tous les murs du contour de façade.



⇒

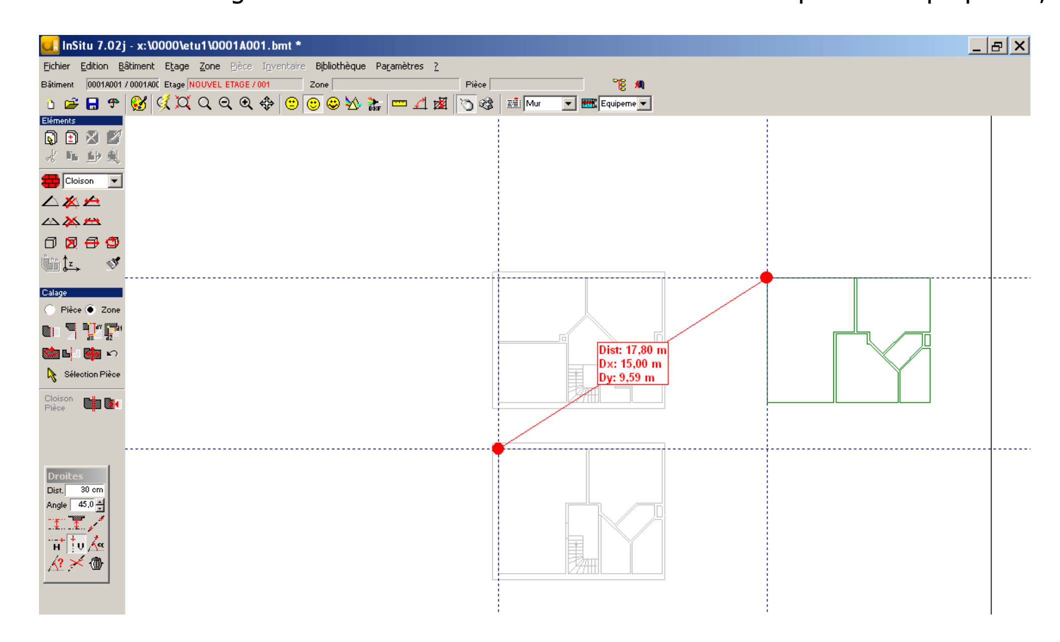


⇒ Valider dans la mise à jour des hauteurs et dans la modification du contour de façade.

Réponse AGO 2012 1121

B.3.9. Lors de la lecture d'un fichier de référence dxf/dwg, celui-ci ne se place pas sur le plan InSitu. Comment caler le plan dxf/dwg sur le plan InSitu ?

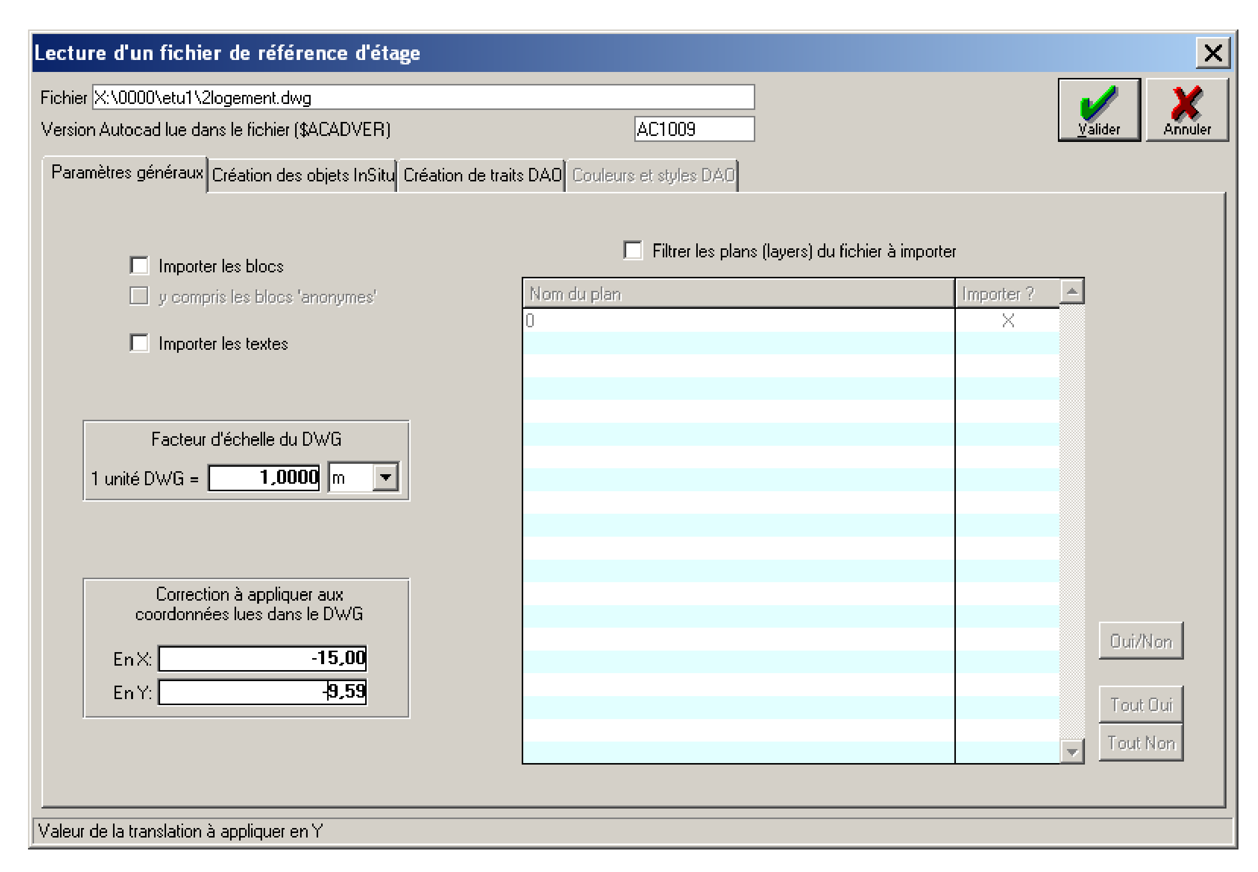
⇒ Mesurer le décalage à l'aide de l'outil « Distance » entre les deux points à superposer ;



⇒ Choisir dans l'onglet Etage ⇒ Lecture d'un fichier de référence ;

⇒ Choisir le fichier à lire ;

⇒ Dans la fenêtre de « Lecture d'un fichier de référence » : encoder les distances en X et en Y qui permettent de déplacer le dxf à l'endroit souhaité. L'utilisateur veille à encoder les valeurs négatives ou positives en fonction de la direction du déplacement. Pour descendre le dxf, la valeur encodée en Y est négative. Il en va de même avec les valeurs X à encoder en valeurs négatives pour un déplacement vers la gauche.



Réponse AGO 2012 1122

B.4. ZONE

B.4.1. (B.7.) Comment nommer une zone correspondant à un appartement dans un immeuble ?
L'appartement correspond à une zone. Le nom de cette zone sera le numéro de police du logement. Par exemple, rue des Epicéas 55/6.

Réponse AGO 2012 0420

B.4.2. (B.8.) Quelle est la limite d'une zone ? (exemple : au sous-sol d'un immeuble, un hall et deux dégagements séparés par une porte, peut-on considérer l'ensemble comme faisant partie d'une seule zone ou doit-on définir trois zones différentes) ?
L'utilisateur définit une zone par logement et une zone pour les parties communes qui, elle aussi, peut comporter plusieurs pièces, comme, par exemple dans ce cas-ci, des dégagements.

Réponse AGO 2012 0404

B.4.3. (B.9.) Pour les caves appartenant aux différents logements d'un immeuble, est-ce une zone pour l'ensemble des caves ?
Oui, l'utilisateur créera une zone pour l'ensemble des caves et des pièces « caves » au sein de cette zone.

Exemple : il s'agit de caves situées au sous-sol d'un bâtiment collectif. L'étage « sous-sol » comprend une zone « parties communes » avec couloirs et dégagements et une zone « cave » reprenant l'ensemble des cellules de caves individuelles. Ces pièces « caves » auront leur propre code locatif qui aura été donné par la SLSP, à mettre, éventuellement, en lien avec un logement de l'immeuble, en fonction des cas.

Les greniers, garages, etc., situés dans des immeubles collectifs seront également encodés de cette manière.

Réponse AGO 2012 0420

B.4.4. (B.12.) Comment faut-il cadastrer un parking souterrain commun à 3 immeubles à appartements si ce parking est attenant à 2 immeubles ? A quel bâtiment faut-il le rattacher ?
L'utilisateur encode un seul bâtiment pour l'ensemble constitué du parking souterrain et des 2 bâtiments attenants. Le bâtiment qui n'est pas en contact avec le parking constitue un autre bâtiment à encoder séparément.

Réponse AGO 2012 0410

B.4.5. Lors de la lecture d'un fichier de référence dxf, la fenêtre de validation n'apparait que quelques secondes et le plan dxf n'apparait pas. Que faire ?
Pour qu'un fichier dxf soit traité par InSitu, il est conseillé d'enregistrer le fichier dxf dans une version antérieure. Il semble que la version 2000 soit la version la mieux indiquée.

Réponse AGO 2012 0502

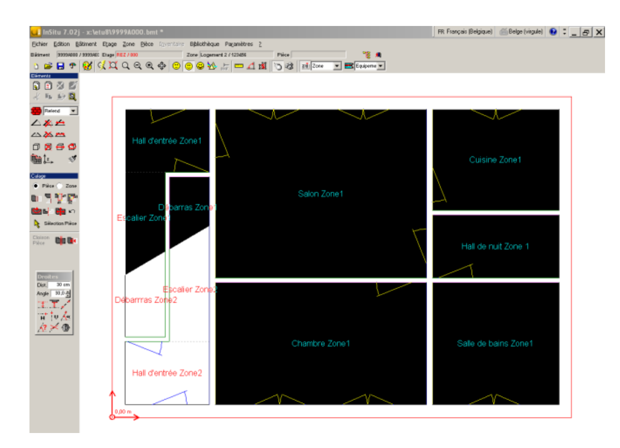
B.4.6. Dans un bâtiment collectif, comment encoder les parties communes ?

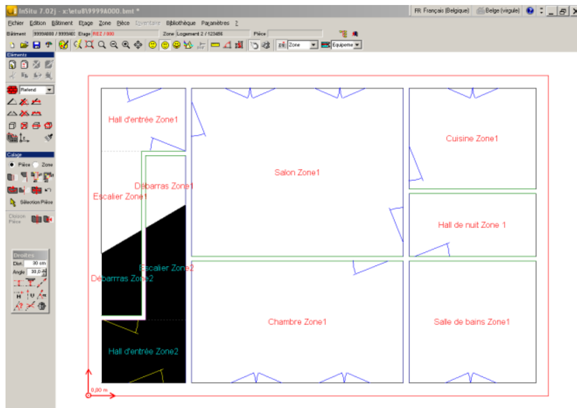
Encoder les parties communes (dont le type correspond à « zone part. comm. ») dans une seule zone permet de leur donner le code locatif du bâtiment si elles n'en n'ont pas. Par contre si elles ont un code locatif différent, elles sont encodées en plusieurs zones. Cela dépend de la méthode de gestion des sociétés de logements.

Réponse AGO 2012 0611

B.4.7. Comment délimiter deux zones jointives à l'endroit d'un escalier où le démarrage de l'escalier d'une zone logement est superposé à l'escalier venant de la cave de l'autre zone logement?

Les deux zones sont jointives à l'endroit de coupe dans l'escalier. Dans ce cas-ci, on représente la ligne de séparation des deux zones dans l'escalier, par une ligne oblique afin de ne pas confondre cette ligne avec une paroi qui n'existerait pas. Cette limite entre les deux zones est établie par des murs vides.





Réponse AGO 2012 0612

B.4.8. Quels noms et quels codes donner aux zones pour les bâtiments collectifs et individuels ?

Dans un bâtiment individuel, chaque étage associé à la zone logement conserve le même nom de zone (nom de la rue et n° de police, par exemple « Epicéas 32 ») et chaque zone a pour code le code locatif du logement. Le type de zone correspond au type de logement (que l'on soit au niveau des caves, du rez-de-chaussée, de l'étage, des combles ou de la toiture, s'il s'agit d'un logement 2 chambres, le type de zone restera « logement 2 chambres »).

Dans un bâtiment collectif, chaque zone correspondant à un logement porte le nom du logement (nom de rue + n° de police + n° de boîte, par exemple « Epicéas 36/3 ») et a pour code le code locatif du logement. Les caves, combles, toitures, parties communes, techniques correspondent à différentes zones. Leur nom est encodé de la manière suivante : Epicéas 36/caves ou Epicéas 36/partie commune 01/02/***. Leur code correspond à leur code locatif lorsqu'elles en ont un. Quand elles n'en ont pas, l'utilisateur encodera un code de type ZCAV, ZGAR, etc. Pour les parties

communes, voir question B.4.6. Le type de zone, dans le cas des logements collectifs, sera « zone cave », « zone garage », etc. puisqu'elles ne se rapportent plus à un seul type de logement.

Réponse AGO 2012 0612

B.4.9. Comment saisir des gaines techniques dans un bâtiment collectif ?

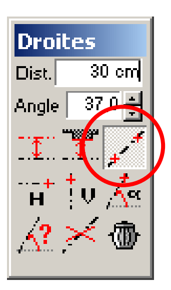
Les gaines techniques sont des pièces faisant partie d'une zone technique reprenant l'ensemble des gaines techniques. Lorsqu'une gaine technique comporte plusieurs conduits, ces conduits appartiennent à la pièce « gaine technique ». L'utilisateur ne crée pas une pièce par conduit, contrairement au cas des cheminées. Pour rappel, les cheminées sont saisies conduit par conduit, c'est-à-dire qu'un conduit équivaut à une pièce afin de pouvoir l'attacher au logement auquel elle correspond via son code locatif.

Au rez-de-chaussée, la pièce « Gaine Technique » sera sans plafond, au dernier étage, elle sera sans plancher et à tous les étages intermédiaires elle sera sans plancher ni plafond et sa hauteur sera celle du niveau concerné.

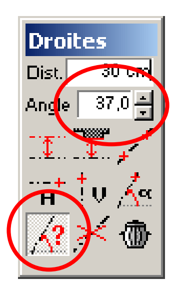
Réponse AGO 2012 0612

B.4.10. Comment opérer une rotation sur une zone ?

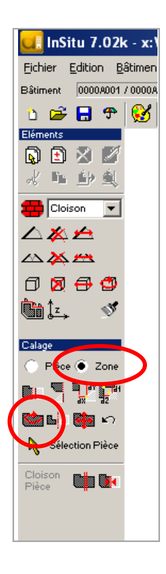
A partir du plan dxf, on peut retrouver l'angle de rotation en traçant une droite de construction passant par deux points sur les droites du plan dxf, à l'aide de la touche Ctrl pour sélectionner les deux points par lesquels passent la droite de construction.



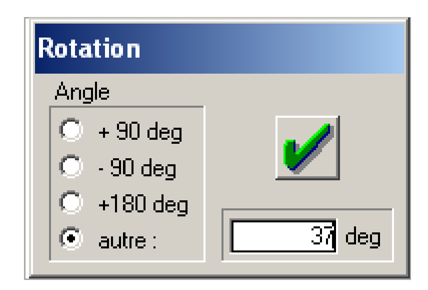
On peut interroger l'angle via l'outil « Récupérer l'angle /0x de la droite désignée ». L'angle de la droite désignée apparait dans l'encart tel que repris ci-dessous:



⇒ Sélectionner « Zone » dans la barre d'outils et sélectionner l'outil rotation d'une zone sur elle-même.



⇒ Encoder l'angle de rotation dans l'encart prévu :



⇒ Dans le plan, cliquer sur la zone sur laquelle opérer la rotation.

Réponse AGO 2012 1031

B.5. Pièce

B.5.1. (B.6.) Des carports attenant à un groupe de logements doivent-ils être considérés comme faisant partie du ou des logements ?
Oui, via la pièce intitulée « carport », code « CAR-Carport ». Au contraire, lorsqu'un ensemble de carports groupés existe mais qu'il est éloigné des logements, ces carports groupés ne seront pas encodés, tout comme des unités de garage isolées des bâtiments de logements.

Réponse AGO 2012 0404

B.5.2. (B.11.) Faut-il cadastrer les terrasses et abris de jardins ?
Si la terrasse et/ou l'abri de jardin sont attenant au bâtiment (avec ou sans accès direct par le bâtiment), ils doivent être cadastrés.

Réponse AGO 2012 0410

B.5.3. (B.13.) Doit-on cadastrer un garage contigu à un logement si celui-ci n'est pas accessible dudit logement ?
Oui, comme à la question n°12 concernant les terrasses et abris de jardin, un garage attenant au bâtiment doit être encodé, même s'il n'a pas un accès direct à partir du bâtiment. Le garage est intégré dans le contour façade du bâtiment.

Réponse AGO 2012 0410

B.5.4. Comment encoder un sas situé dans un hall d'entrée commun ?
Le sas est encodé en tant que pièce faisant partie de la zone relative aux parties communes.

Réponse AGO 2012 0503

B.5.5. Si un escalier fait partie intégrante d'un hall, doit-il être considéré comme une pièce à part entière ou est-il intégré dans la pièce hall ?
1) Si il s'agit d'un escalier à clairevoie (sans contremarche) dans une pièce, l'escalier est considéré comme un équipement de la pièce. Il s'agit également d'un équipement si l'escalier est pourvu de contremarches sans être entouré de parois. De même, si l'escalier est entouré de parois latérales, qu'il ait ou non des contre marches, mais si aucune porte ne ferme l'espace qui se trouve sous l'escalier, l'escalier est considéré comme un équipement dans une pièce et non une pièce différente.

2) Si l'escalier est fermé par des contremarches et des parois latérales (par exemple, un accès fermé à au sous-sol), il s'agit d'une pièce « escalier » différente de la pièce « hall » et séparée par une épaisseur de paroi à représenter en dessin par des contours de murs. Dans tous les cas, l'utilisateur devra toujours intégrer l'escalier comme un équipement de pièce.

Réponse AGO 2012 0503

B.5.6. Comment traiter, dans une zone parties communes d'un bâtiment collectif, les paliers des différents étages ?
Les paliers font partie de la pièce « escalier » lorsqu'il ne donne pas sur une porte d'accès. Par contre, lorsque, sur le palier, se trouve une porte donnant accès à une autre pièce, le palier est encodé séparément, en tant que pièce « palier ».

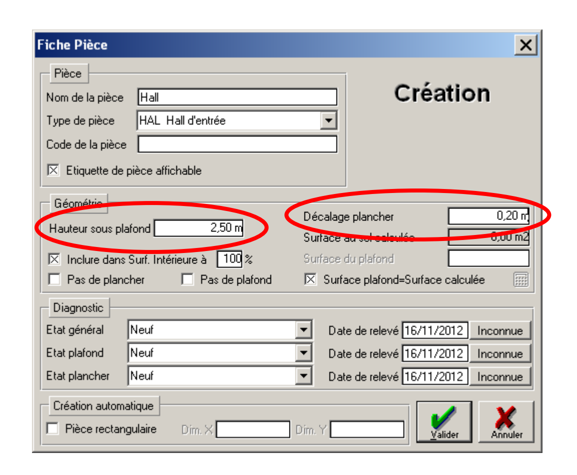
Réponse AGO 2012 0601

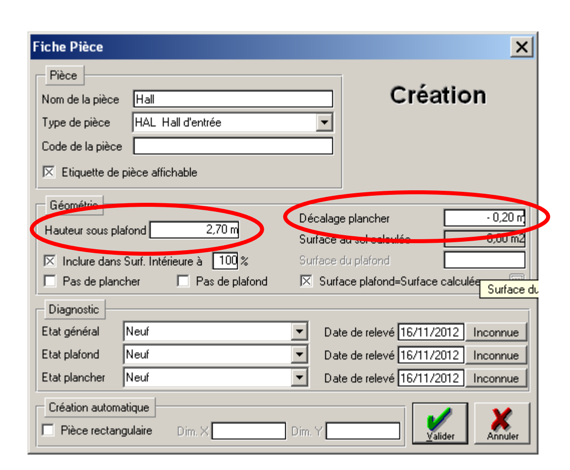
B.5.7. Comment encoder un ascenseur ?
Au niveau le plus bas de l'immeuble, la pièce ascenseur est « ascenseur démarrage ». Aux autres niveaux, les pièces sont encodées en « ascenseur trémie ». L'équipement de pièce nommé « ascenseur » n'est présent qu'une seule fois pour toute la hauteur de la trémie, et placé dans la pièce « ascenseur démarrage ». La hauteur de chaque pièce dans les étages intermédiaires à encoder est la hauteur de chaque niveau, puisque dans ces pièces, il n'y a pas de plafond ni de plancher. Au niveau le plus bas, il s'agit d'une pièce sans plafond et au niveau le plus haut, d'une pièce sans plancher. Les portes de l'ascenseur sont placées du côté palier et non dans la pièce ascenseur.

Réponse AGO 2012 0502

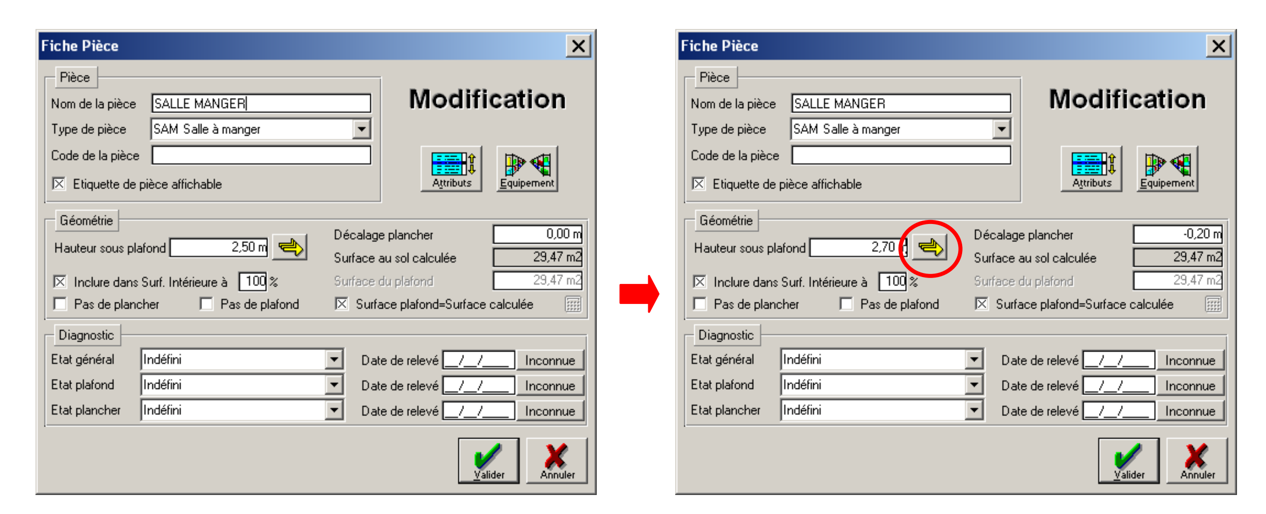
B.5.8. Comment encoder une pièce dont le plancher est à un niveau différent du reste de l'étage ?

Dans la fiche de création de pièce, il faut encoder un décalage plancher et la hauteur sous plafond y compris le décalage du plancher. Par exemple si l'étage à une hauteur sous plafond de 2,70 m et qu'une pièce de l'étage est surélevée de 20 cm par rapport au niveau fini du plancher de l'étage, il y a lieu d'encoder un décalage plancher de 0,20 m et une hauteur sous plafond de 2,50 m. De même, si le décalage est négatif, il y a lieu d'encoder un décalage de -0,20 m et une hauteur sous plafond de 2,90 m dans ce cas-ci.

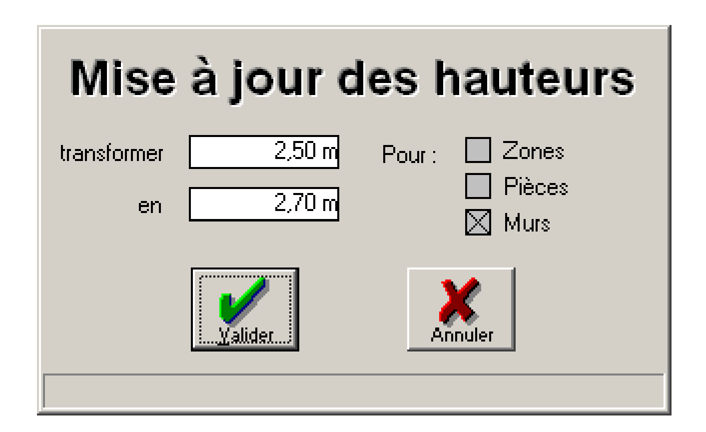




Lorsqu'on encode ce décalage en modification de fiche de pièce, il y a lieu d'appliquer également la modification sur la hauteur des murs. Par exemple, un étage avec une hauteur sous plafond de 2,50m. L'utilisateur souhaite modifier une pièce après l'avoir créée en y encodant un décalage plancher négatif de -0,20m :



⇒ Ouverture de la fenêtre de mise à jour des hauteurs : valider



Cette opération permet de mettre à jour les hauteurs de murs de pièce lors de la modification de la hauteur sous plafond de la pièce.

Réponse AGO 2012 1116

B.5.9. Comment encoder les cheminées dans les bâtiments collectifs ?

Dans un bâtiment collectif,

- si la cheminée est reliée à un équipement de production de chauffage collectif, la pièce cheminée est encodée en tant que pièce cheminée de la zone technique ;

- si la cheminée est reliée à un équipement de production de chauffage individuel :

- A l'étage du logement auquel la pièce cheminée est reliée, la pièce cheminée est encodée en tant que pièce dans la zone du logement. Cela permet de savoir que le logement dispose d'un accès à la cheminée ;
- Aux étages supérieurs, cette cheminée est encodée en tant que pièce appartenant à la zone technique et non en tant que zone logement isolée.

Réponse JCA /AGO 2012 1218

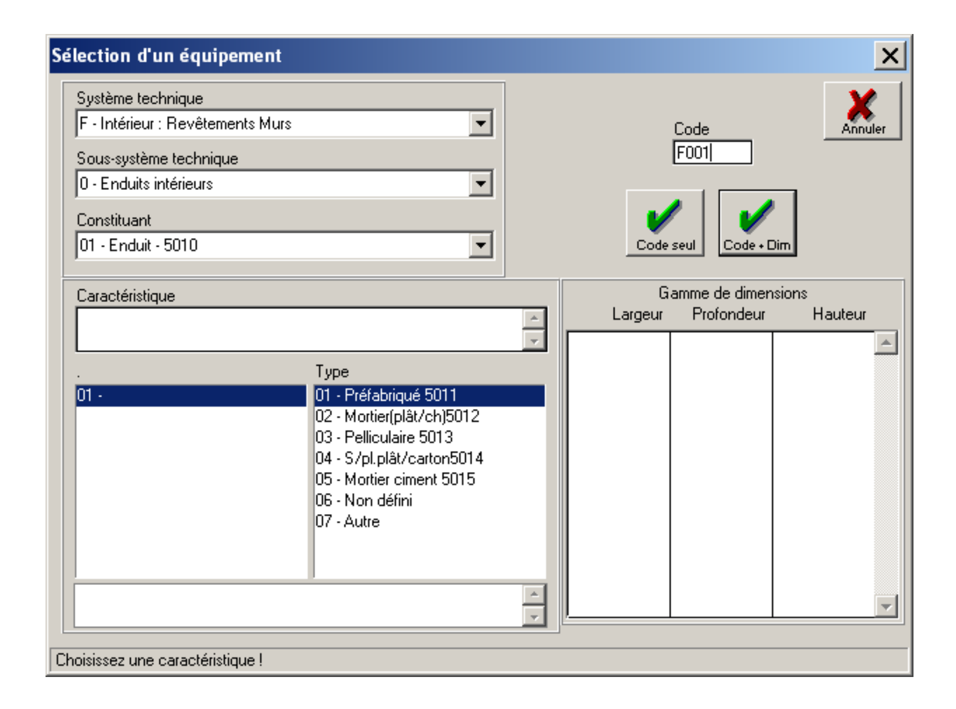
B.6. Equipement

B.6.1. (B.3.) Comment traiter l'équipement d'un mur lorsque le mur présente deux types de revêtement de mur différents (ex. : carrelage et plafonnage) ?

Créer les deux équipements de murs et encoder manuellement leur surface nette respective dans la fiche Equipement.

Méthode :

⇒ Dans la palette d'outils **Elément** ⇒ Création d'un équipement de mur ⇒ sélectionner le mur concerné ⇒ apparition de la fenêtre **Sélection d'un équipement** (ex. : plafonnage)

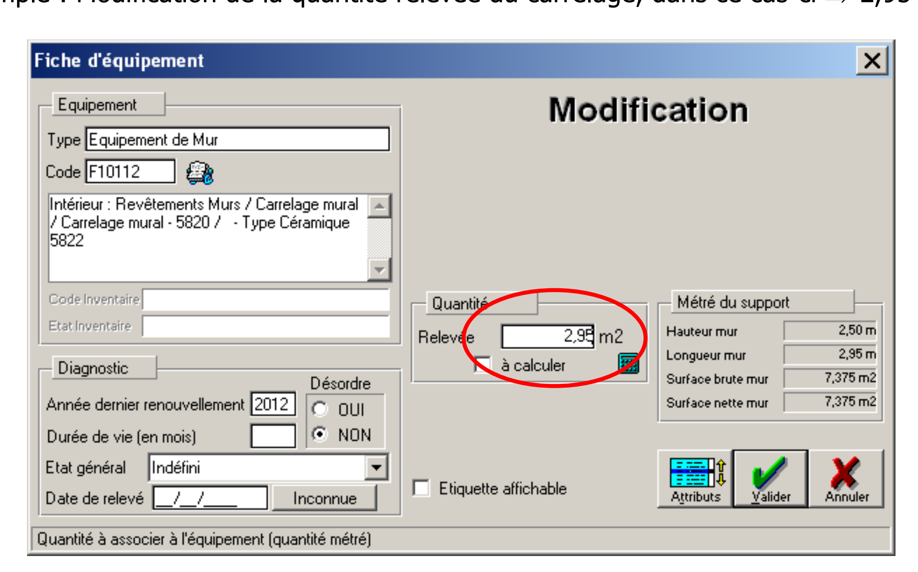


⇒ Recommencer l'étape pour le deuxième revêtement de mur (ex. : carrelage mural)

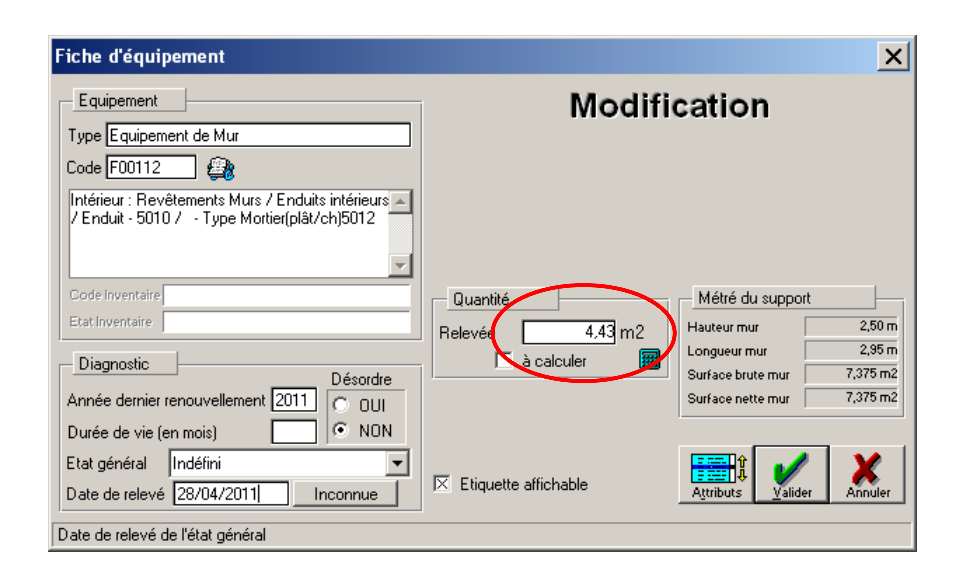
⇒ Le mur est doté de 2 équipements. Mais, à ce stade, les deux équipements ont la même surface, c'est-à-dire, la surface nette du mur.

⇒ Modifier les quantités des équipements en encodant manuellement les surfaces respectives.

⇒ Exemple : Modification de la quantité relevée du carrelage, dans ce cas-ci ⇒ 2,95 m^2



⇒ Exemple : Modification de la quantité relevée de l'enduit (par déduction de la surface carrelée de la surface nette du mur), c'est-à-dire dans l'exemple ⇒ 7,375 – 2,95 = 4,425 m^2



Réponse AGO 2012 0329

SA SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT
Département immobilier
Direction de la Planification, Coordination et Opérations immobilières - Cellule Cadastre

B.6.2. (B.15.) Quelles dimensions encoder pour les fenêtres et portes intérieures et extérieures ?
Concernant les portes/fenêtres extérieures, les dimensions à encoder sont celles du trou dans la maçonnerie extérieure.

Les dimensions à encoder lorsqu'il s'agit de portes intérieures sont les dimensions du trou de menuiserie, c'est-à-dire le passage réel.

Réponse AGO 2012 0419

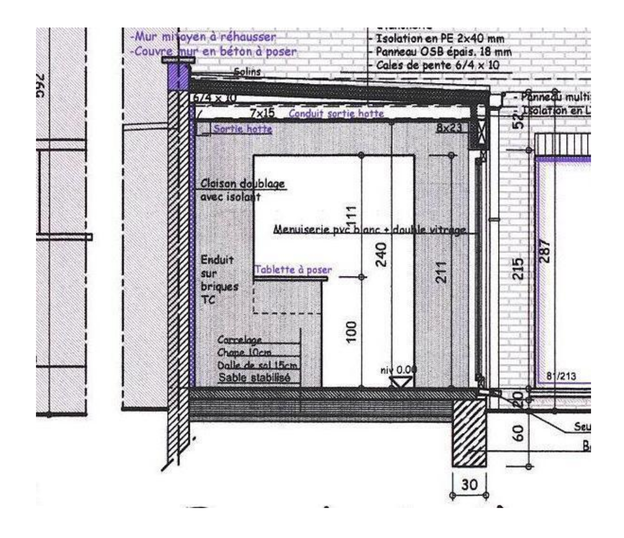
B.6.3. Comment faire quand l'équipement n'est pas repris dans la bibliothèque graphique ?
Cet équipement est encodé via le type d'équipement « non défini » dans la bibliothèque. Il est suggéré d'encoder l'équipement en « non défini » plutôt que de ne pas l'encoder et ce afin de faciliter la tâche de l'utilisateur après duplication. La bibliothèque est évolutive et sera adaptée en fonction de vos besoins. Il est donc essentiel de vérifier que, dans les chemins d'accès, la bibliothèque se trouve bien sur le disque « y » ⇒ bibliothèque. Toutes vos remarques et suggestions relatives à cette bibliothèque sont les bienvenues et sont à adresser à la cellule via les inspecteurs.

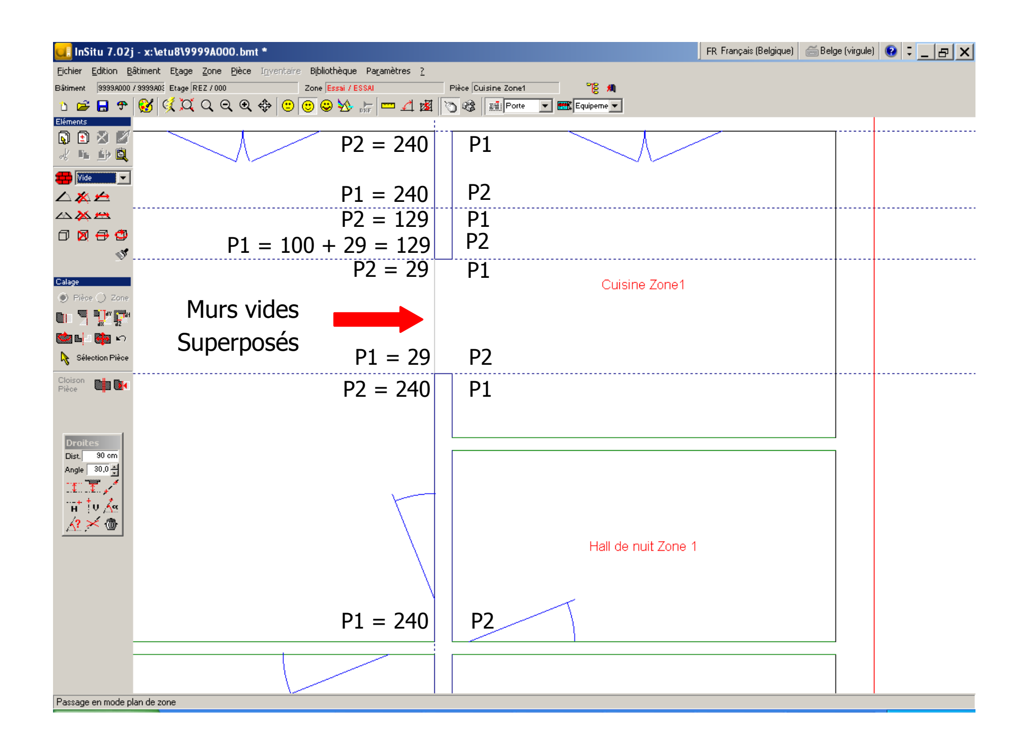
Réponse AGO 2012 0502

B.6.4. La lisibilité des représentations symboliques des équipements est souvent peu claire. Y aura-t-il une mise à jour des symboles ? Se fera-t-elle automatiquement ?
Les symboles seront modifiés par la cellule Cadastre. Cette mise à jour se fera dans la bibliothèque située sur le disque y/symbole. Il est donc primordiale de vérifier, dans les chemins d'accès, l'emplacement de la bibliothèque et de le modifier s'il ne s'agit pas de Y.

Réponse AGO 2012 0529

B.6.5. Comment créer ce type d'ouverture ?

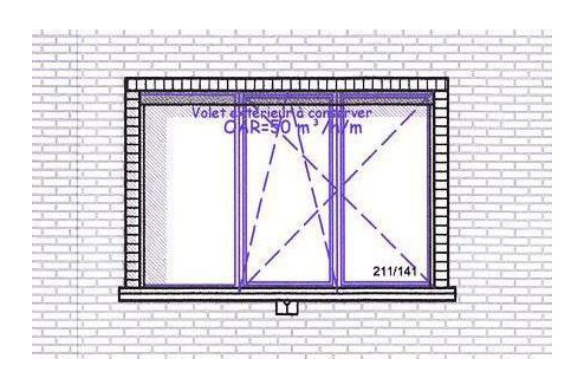




L'utilisateur crée deux pièces (cuisine et salon par exemple). Par coupe de mur, il dessine l'ouverture avec juxtaposition de deux murs vides à la jonction des pièces. Il encode ensuite les hauteurs de murs aux endroits des coupes de murs dans les deux pièces concernées.

Réponse AGO 2012 0612

B.6.6. Pour ce type de châssis, comment l'encoder ?

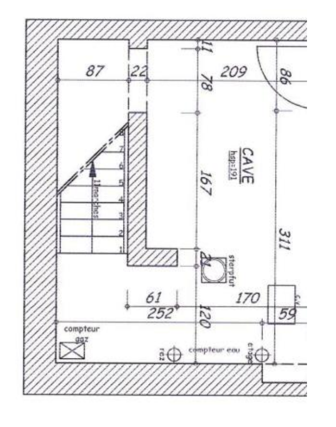


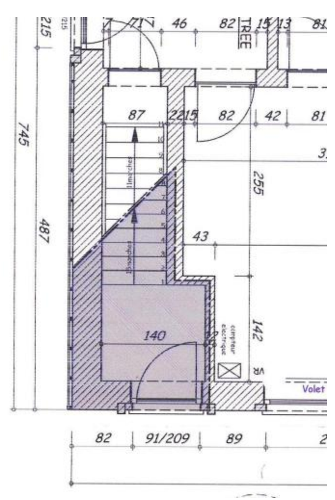
Ce type de châssis peut être encodé soit en tant qu'ensemble menuisé, en encodant la largeur et hauteur de l'ensemble, soit en juxtaposant chaque type de châssis (dans ce cas-ci, un châssis fixe, un oscillo-battant et un ouvrant simple) avec les dimensions de chaque châssis séparés.

Réponse AGO 2012 0612

B.6.7. Comment représenter ces escaliers ?

Plan de la cave **Plan du rez-de-chaussée**



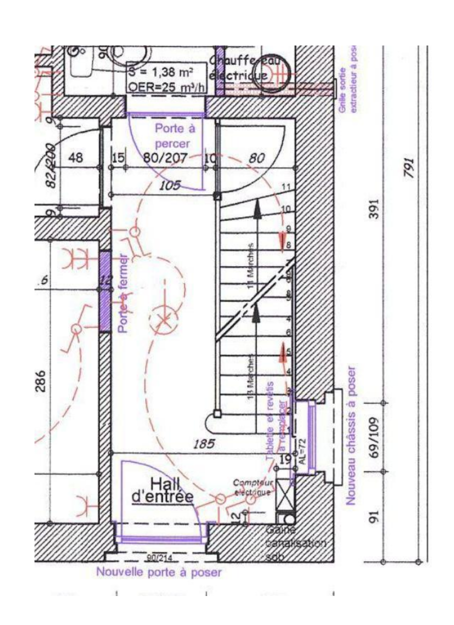


A l'étage « Sous-sol », l'escalier est repris comme équipement dans la pièce « Cave ». Il n'y a pas de pièce « Escalier démarrage » car le dégagement situé sous l'escalier est compris dans la pièce cave.

Au rez-de-chaussée, l'utilisateur crée une pièce démarrage pour l'escalier montant vers l'étage et y ajoute un équipement « escalier ». L'arrivée de l'escalier de la cave au plan du rez-de-chaussée est repris dans une pièce « escalier trémie », à laquelle on n'ajoute pas l'équipement escalier puisqu'il a déjà été intégré à l'étage de la cave.

Réponse AGO 2012 0612

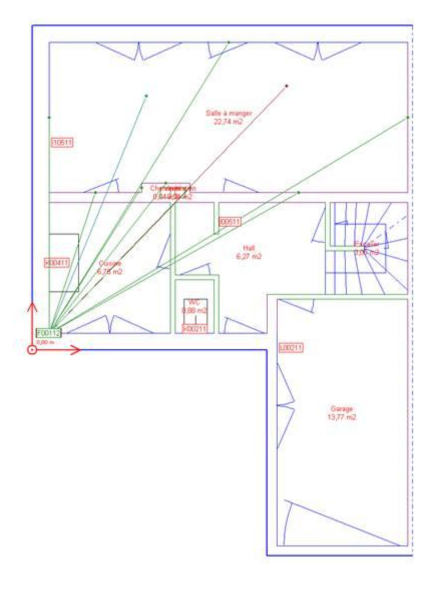
B.6.8. Comment placer une ouverture à cheval sur deux zones ?



Le logiciel ne permet pas de placer une ouverture à cheval sur deux zones. L'utilisateur placera l'équipement dans une des deux pièces, dans ce cas-ci dans le hall d'entrée.

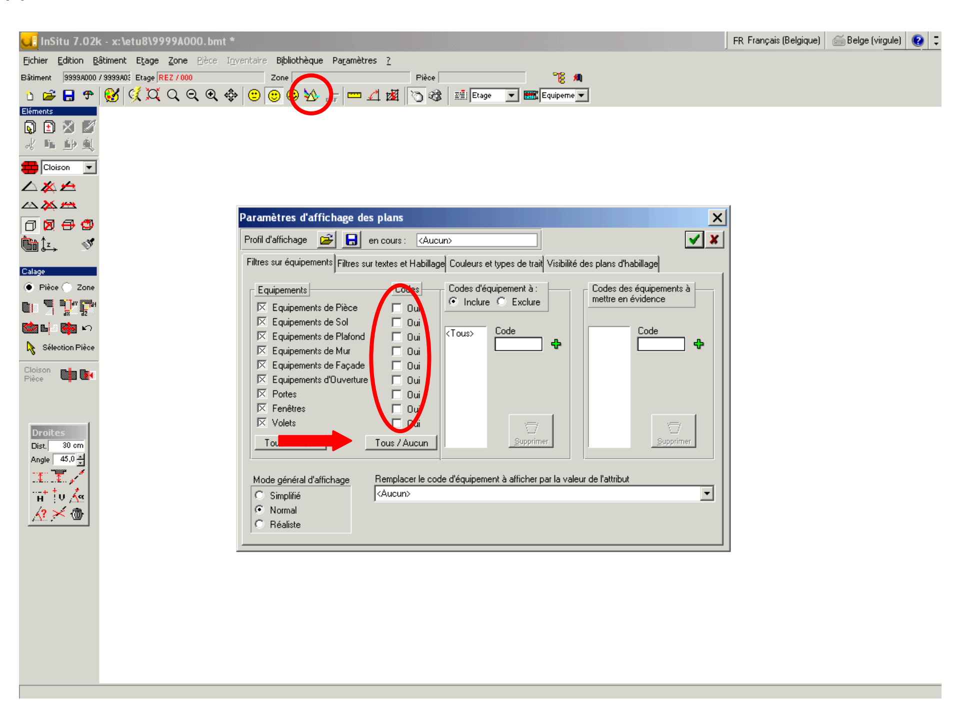
Réponse AGO 2012 0612

B.6.9. Que faire lorsque ce type de lignes apparaît à la création des équipements ?



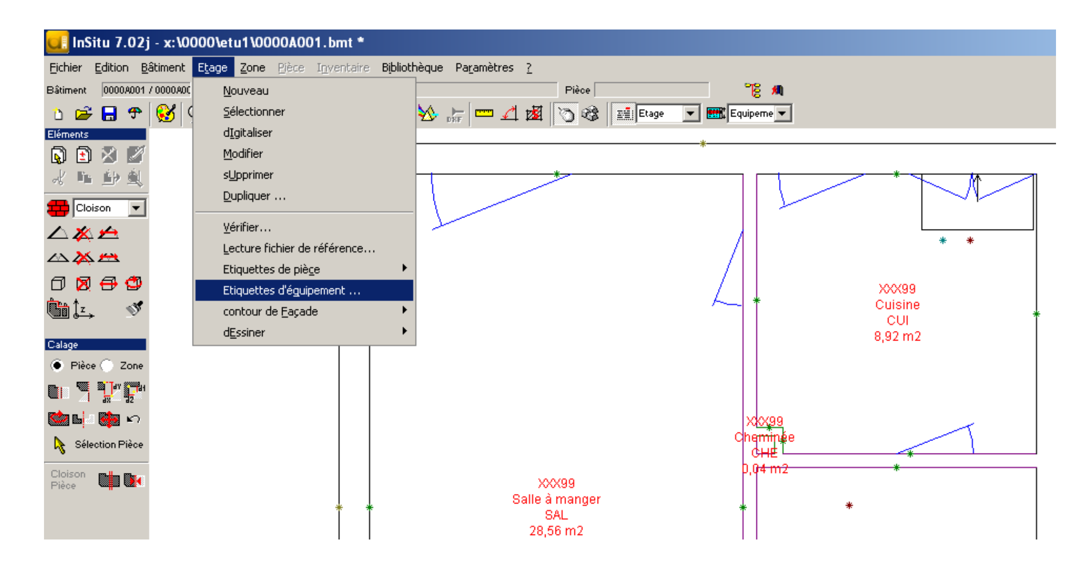
⇒ Cliquer sur l'icône « paramètres »

⇒ Dans l'onglet « filtre sur équipements », cocher « tous/aucun » sous les codes pour qu'aucun n'apparaisse.



Si le problème persiste, aller dans l'onglet « Etage » ⇒ « Etiquettes d'équipements » ⇒ afficher toutes les étiquettes. Demander l'affichage. Si les lignes reliant les équipements apparaissent, revenir dans la fenêtre et sélectionner « Re-positionner par défaut ».

⇒



⇒

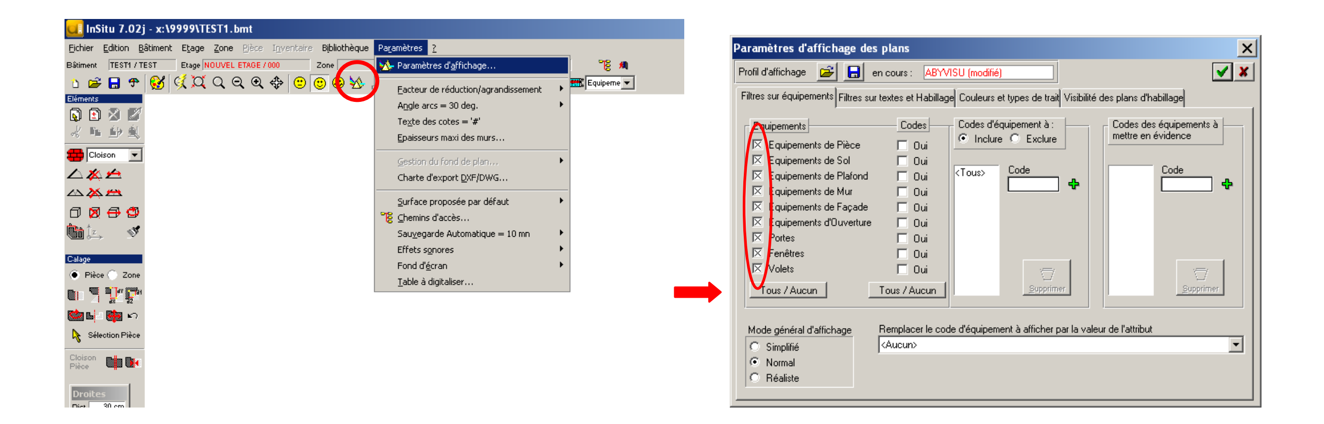


Réponse AGO 2012 0612 – Mise à jour AGO 2012 1026

B.6.10. Que faire lorsque, à l'ajout d'équipements, les symboles de ceux-ci n'apparaissent pas ?

⇒ Dans l'onglet « Paramètres » : sélectionner « Paramètres d'affichage », ou cliquer sur l'icône qui lui correspond ;

⇒ Sélectionner l'onglet « Filtres sur équipements » ⇒ cocher Tous/Aucun sous les équipements afin que toutes les cases soient cochées et qu'ils apparaissent tous.



Réponse AGO 2012 0710

B.6.11. A quel type de ventilation font référence les équipements de ventilation intitulés ?

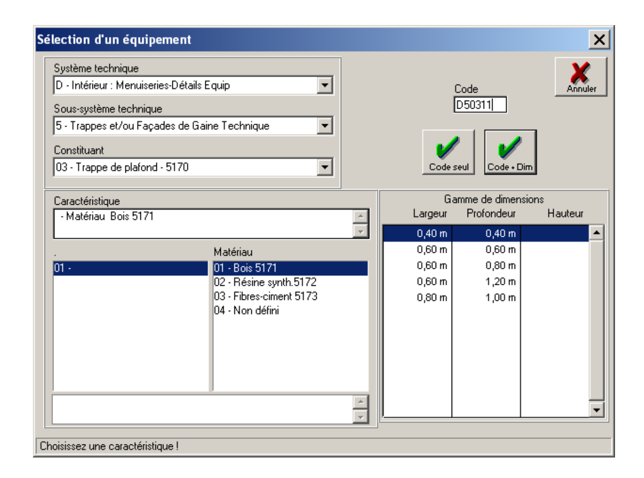
- VMC isoph/hygro 6841 = groupe d'extraction d'air isophonique hygrorégulant
- Bouche ext D/H6842 = bouche d'extraction à détection de présence et d'humidité
- Bouche ext H 6843 = bouches d'extraction à détection d'humidité
- Bouche ext D+T 6844 = bouches d'extraction à détection de présence avec temporisateur.

Les numéros de type 6844, etc., repris à la suite du libellé des équipement, sont les numéros des postes tels qu'ils se trouvent dans le CCT SWL 2009.

Réponse AGO 2012 0808

B.6.12. Comment encoder une trappe d'escalier escamotable, menant à un grenier par exemple ?

L'équipement est encodé via un équipement de pièce à placer dans la pièce au plafond de laquelle se trouve la trappe.



L'emprise de la trappe au plafond peut éventuellement être dessinée en trait pointillé DAO dans cette pièce. A l'étage du grenier, la trappe est dessinée uniquement en trait DAO. Il ne faut pas ajouter l'équipement si celui-ci a déjà été placé dans la pièce située à l'étage inférieur pour ne pas compter deux fois le même équipement.

Réponse AGO 2012 0808

B.6.13. Comment encoder un petit soupirail ?

Le soupirail est encodé en équipement « fenêtre » mais via la commande RàZ. Cette commande permet de créer un trou dans un mur sans qu'il soit pourvu d'un équipement menuisé.

Réponse AGO 2012 0808

B.6.14. Comment encoder une fenêtre de toiture jointive à une fenêtre d'un mur ?

Il faut encoder un équipement de type « fenêtre de toiture » en toiture et un équipement « fenêtre » sur le mur, de manière séparée.

Réponse AGO 2012 1026

C. Questions relatives a l'utilisation du logiciel Abyla

C.1. Administration – Utilisateurs

C.1.1. (C. 1.) Il est impossible d'entrer sur Abyla Web.

L'accès au logiciel et à ses modules (y compris Web) sera donné au moment de la formation. Cela permettra de comprendre la structure et le mécanisme de fonctionnement de l'outil.

Réponse SLI 2012 0404

C.1.2. (C. 2.) Comment répondre à l'étape 3 de la méthodologie de déploiement du cadastre demandant de créer les sites dans Abyla alors que les SLSP n'ont pas de connexion à Abyla ?

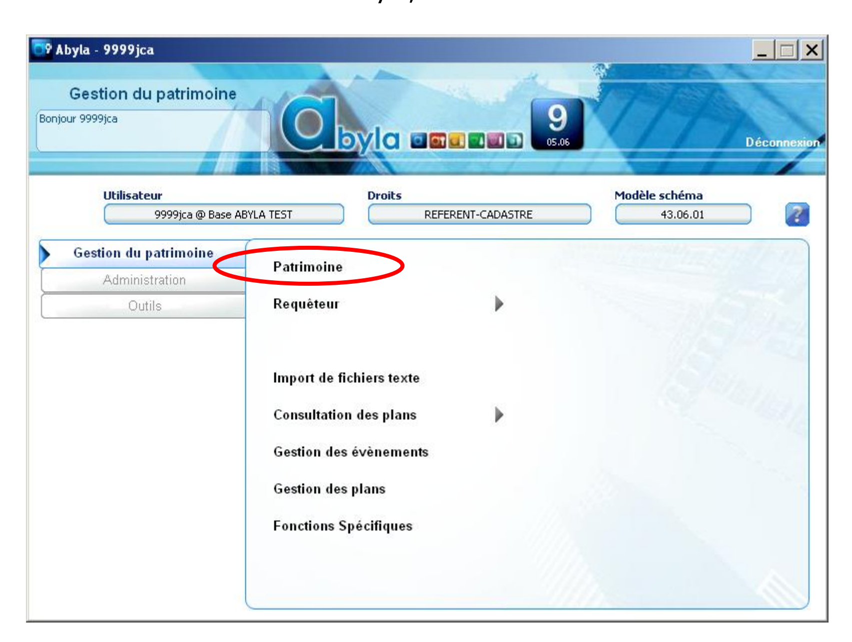
En effet, les SLSP qui n'ont pas encore été formées au logiciel Abyla n'ont pas la possibilité de se connecter à Abyla en ce moment. Elles ne pourront donc pas répondre à la demande de l'étape 3 consistant à créer les sites Abyla avant de pouvoir s'y connecter.

Réponse AGO 2012 0502 – Mise à jour AGO 2012 1119

C.2. Gestion du patrimoine - Patrimoine

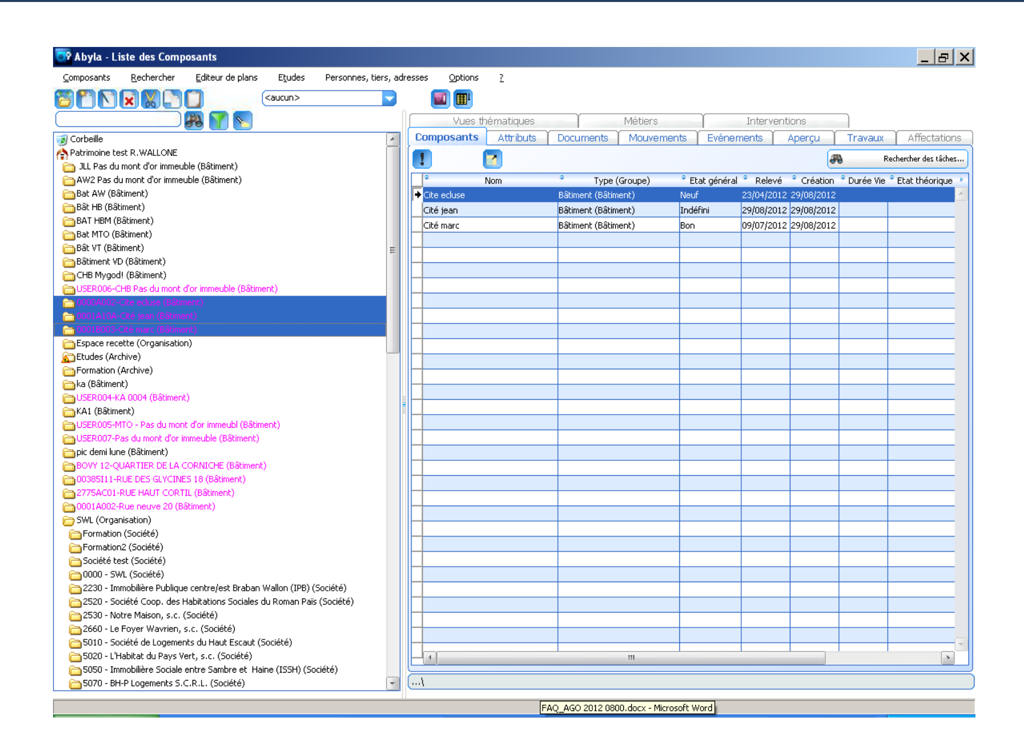
C.2.1. Dans la gestion du patrimoine d'Abyla, comment déplacer plusieurs composants de type Bâtiment (projets graphiques) en une seule fois vers le répertoire souhaité dans l'arborescence ?

⇒ Dans la Gestion du Patrimoine dans Abyla, sélectionner « Patrimoine » :

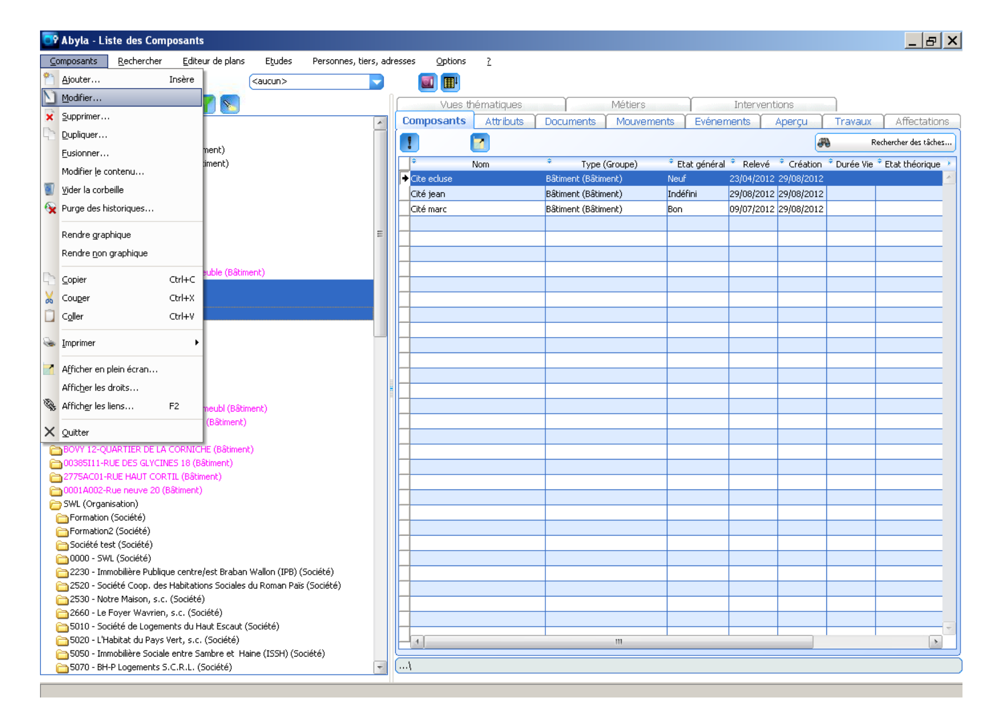


⇒ sélectionner les composants Bâtiments que l'on souhaite déplacer dans l'arborescence :

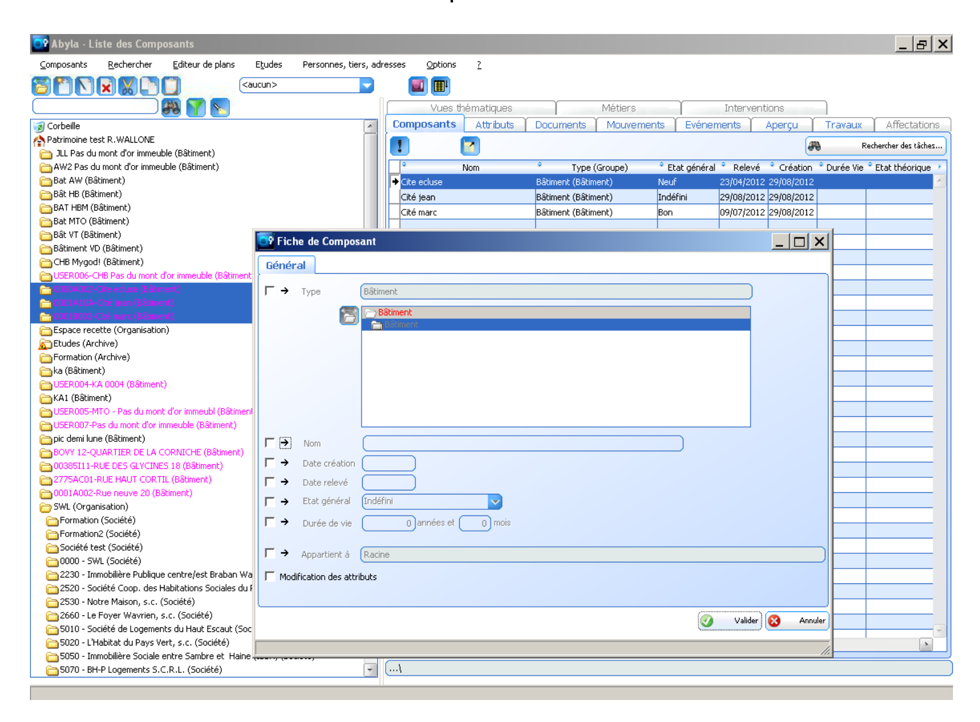
SA SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT
Département immobilier
Direction de la Planification, Coordination et Opérations immobilières - Cellule Cadastre



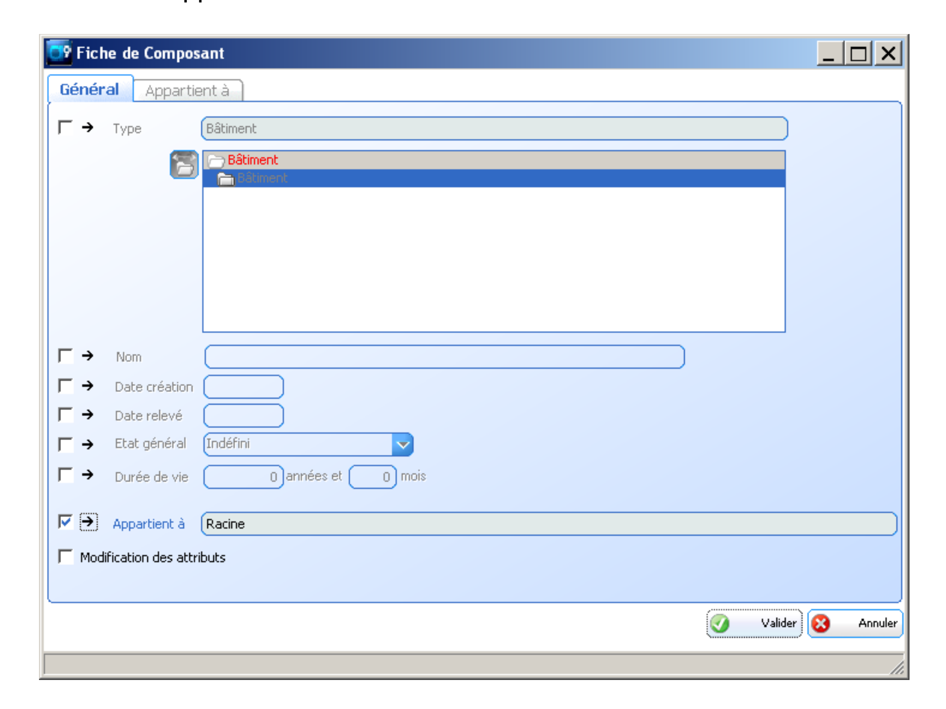
⇒ Dans l'onglet « Composant », sélectionner « Modifier » :



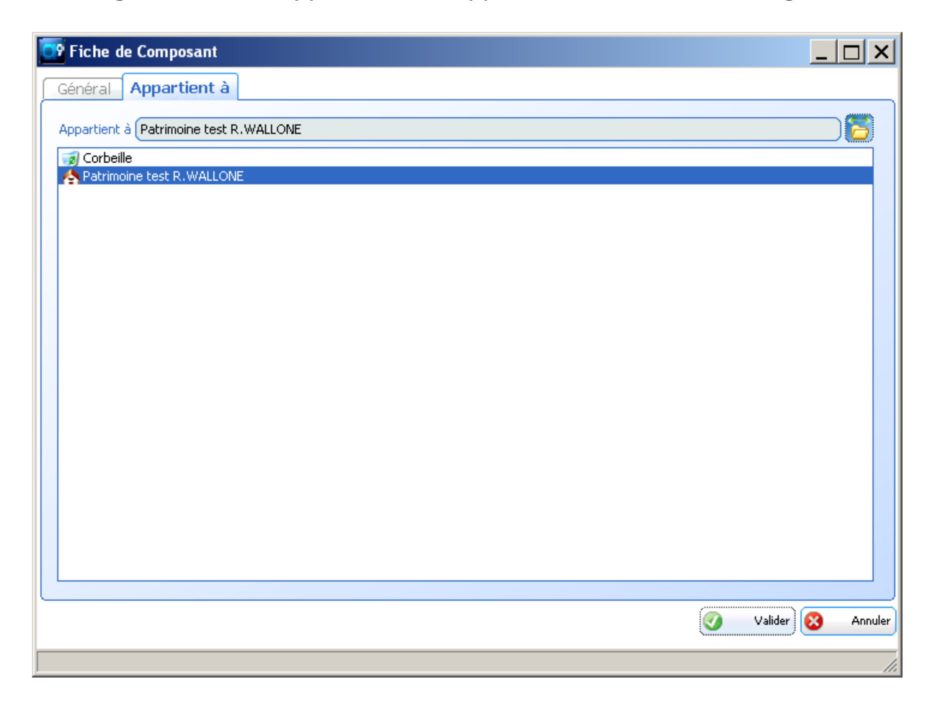
⇒ Ouverture de la fenêtre « Fiche de Composant » :



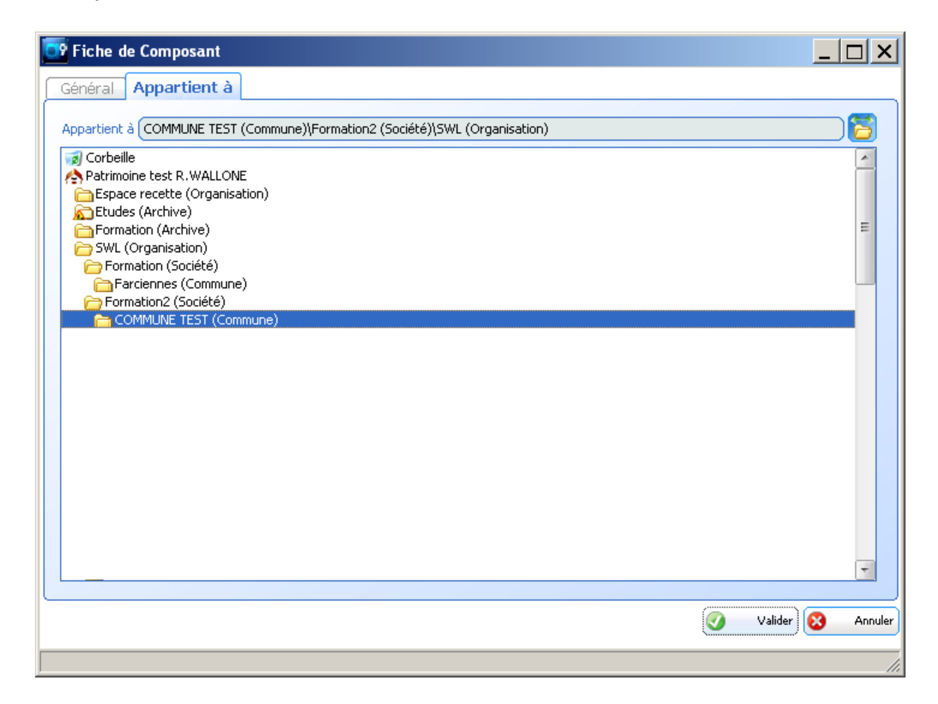
⇒ Cocher la case « Appartient à » :



⇒ Un nouvel onglet intitulé « Appartient à » apparait. Entrer dans cet onglet :

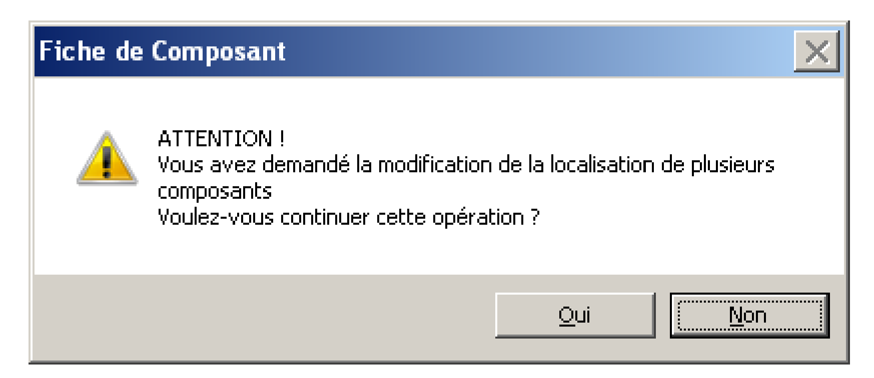


⇒ Sélectionner le répertoire de destination des éléments sélectionnés, en double cliquant sur le Patrimoine pour dérouler la liste :



SA SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT
Département immobilier
Direction de la Planification, Coordination et Opérations immobilières - Cellule Cadastre

⇒ Apparition du message suivant :

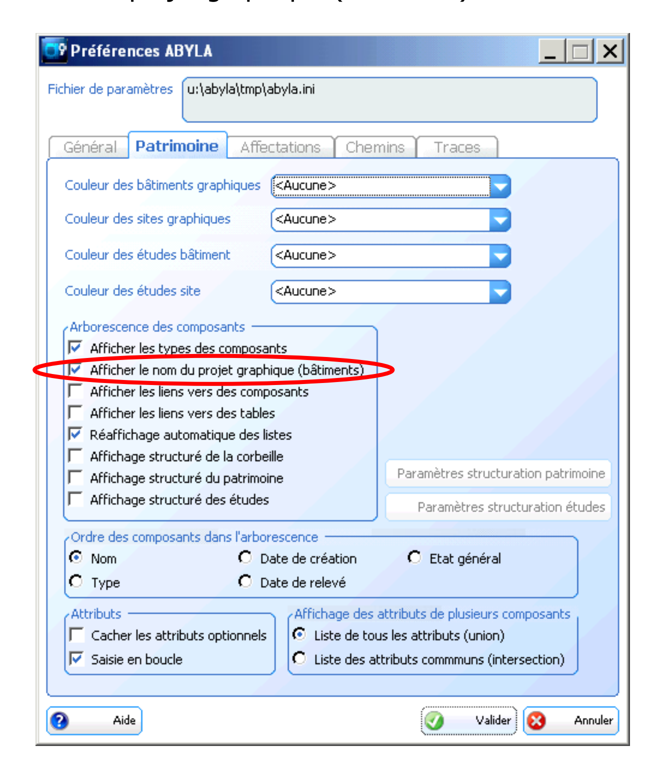


⇒ Répondre « Oui » pour déplacer les composants sélectionnés. Les composants sont alors déplacés dans le répertoire choisi.

⇒ Réponse AGO/JCA 2012 0829

C.2.2. Dans la gestion du patrimoine d'Abyla, comment faire apparaître le code bâtiment du projet graphique ?

Dans la Gestion du Patrimoine d'Abyla ⇒ onglet « Options » ⇒ « préférences », cocher « Afficher le nom du projet graphique (bâtiments) ».



Réponse AGO 2012 1008

C.2.3. Dans les attributs de site, faut-il tenir compte des bâtiments vendus dans la comptabilité des bâtiments présents sur le site ?

Non, seuls les bâtiments se trouvant sous la gestion de la société sont pris en compte.

Réponse AGO 2012 1116

C.2.4. Dans les attributs de la commune, que doit-on encoder à l'attribut IGN commune ?

L'utilisateur encode le code de la carte IGN de la commune concernée. Si l'emprise de la commune déborde sur plusieurs cartes IGN, un seul code suffit, il s'agit d'une information de localisation.

Réponse AGO 2012 1116

C.2.5. Dans les attributs du site, que doit-on encoder à l'attribut INS localité?

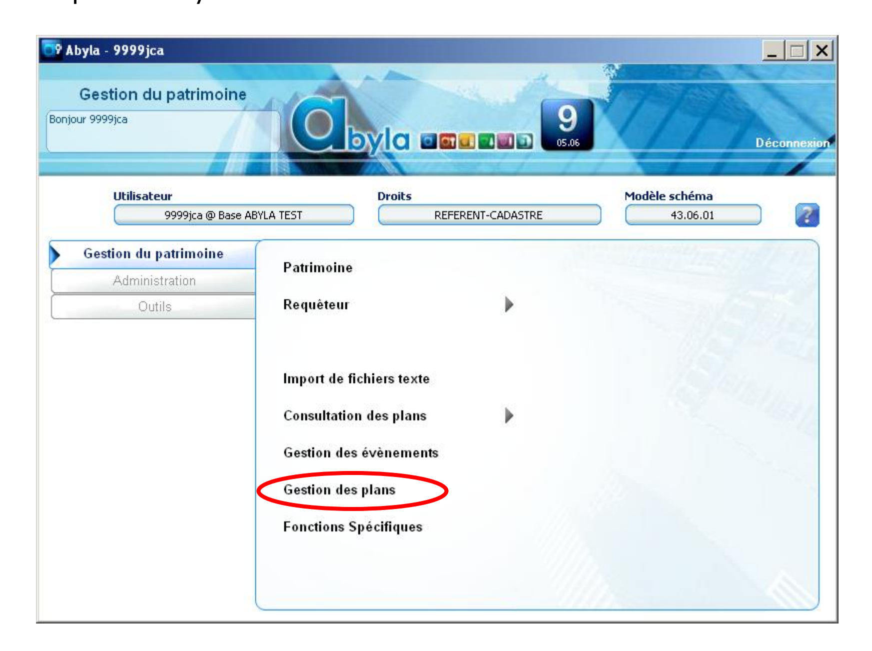
Le code INS commune est encodé au niveau des attributs de la commune sous l'intitulé INS commune. L'attribut de site intitulé INS localité permet d'encoder le code INS de l'ancienne commune, avant fusion, sur laquelle se trouverait le site.

Réponse AGO 2012 1116

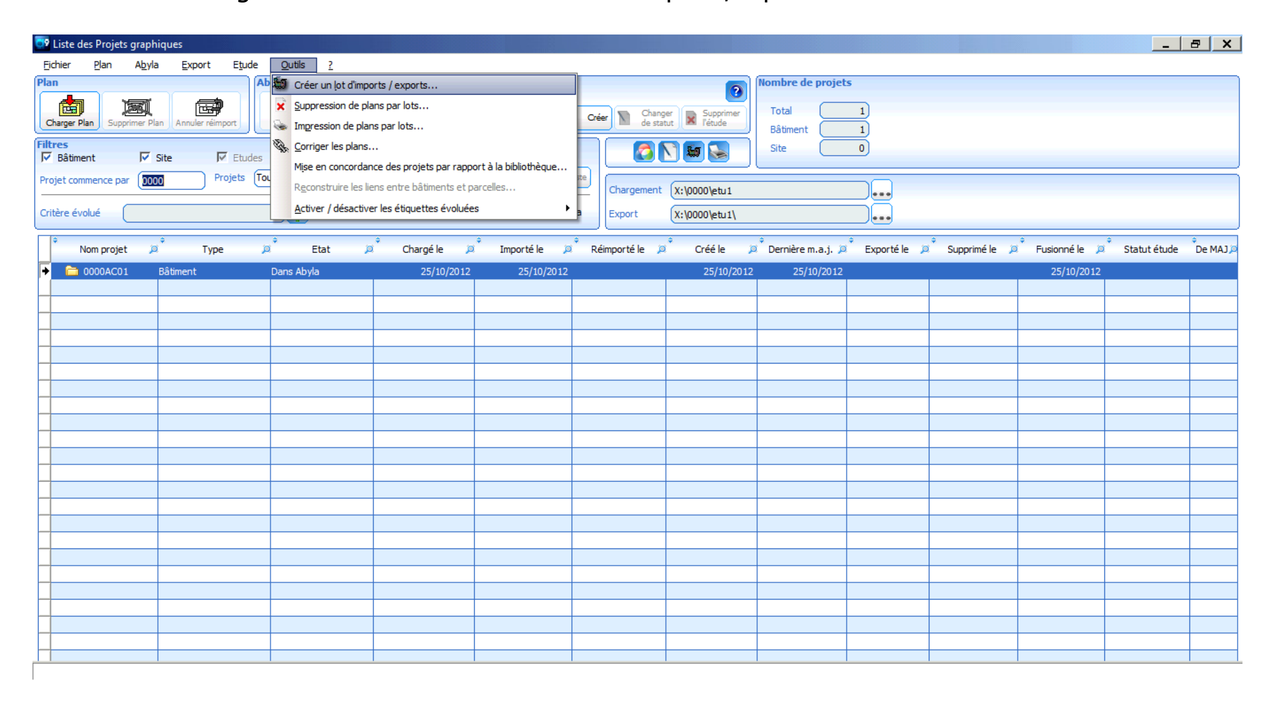
C.3. Gestion du patrimoine – Gestion des plans

C.3.1. Comment charger et importer plusieurs projets graphiques d'InSitu vers Abyla, en une seule opération ?

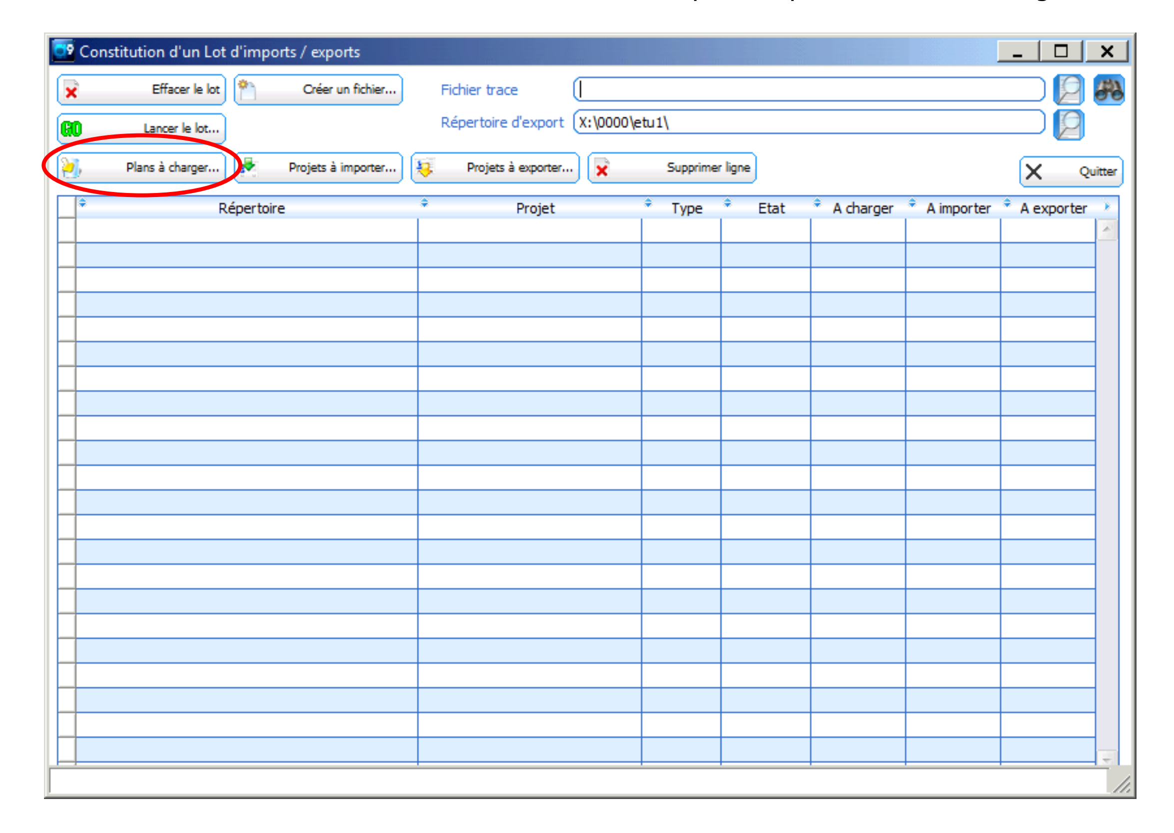
Dans la Gestion des plans d'Abyla :



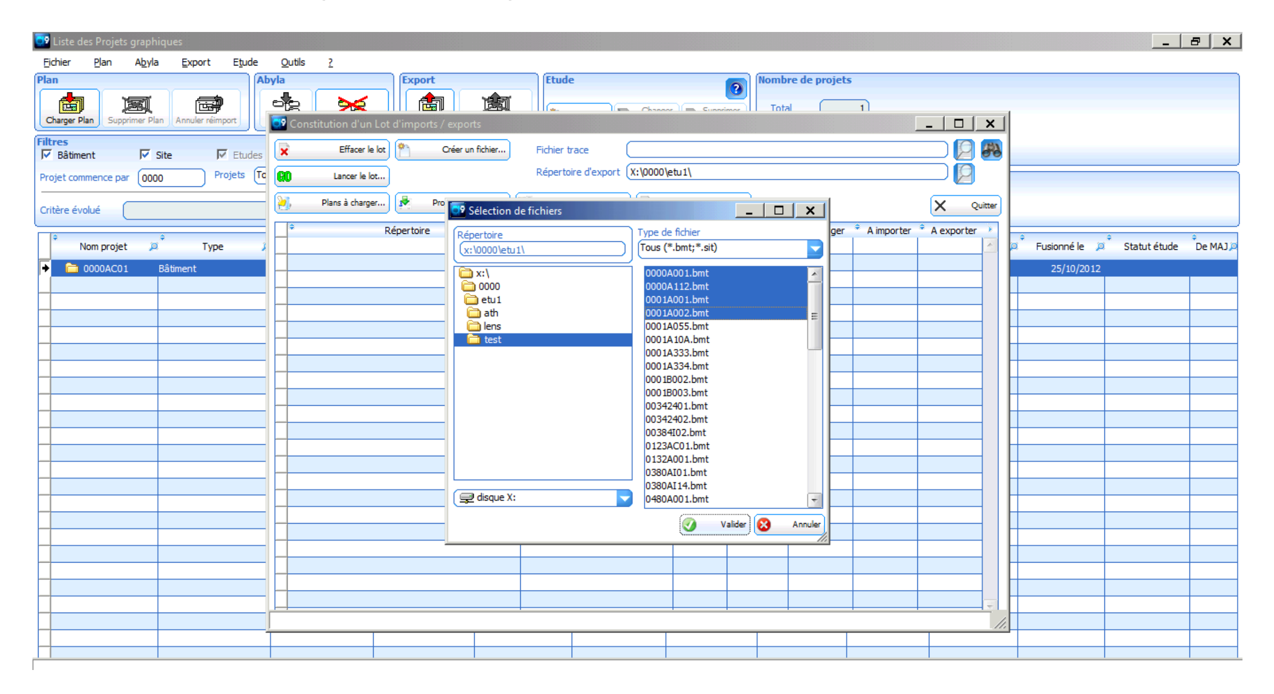
⇒ Dans l'onglet « Outils » ⇒ « Créer un lot d'imports/exports… »



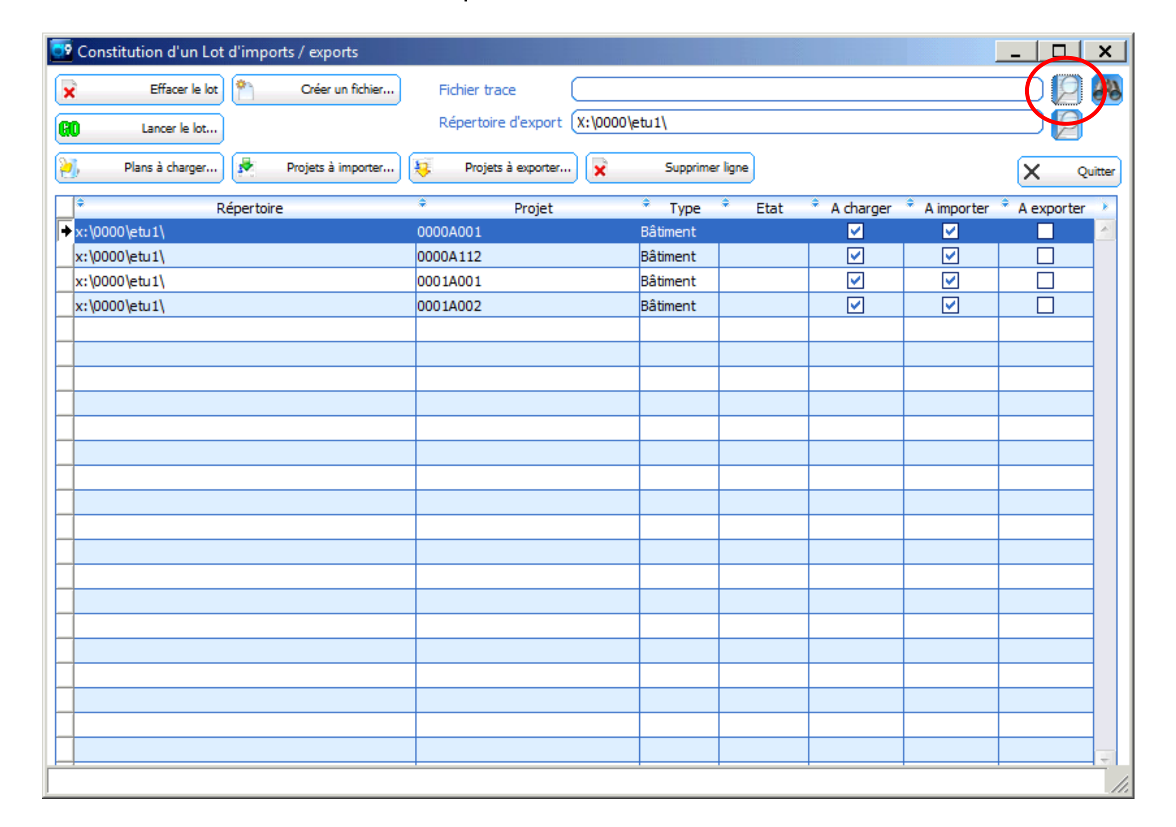
⇒ Ouverture de la fenêtre de constitution d'un lot d'imports/exports ⇒ Plans à charger… :



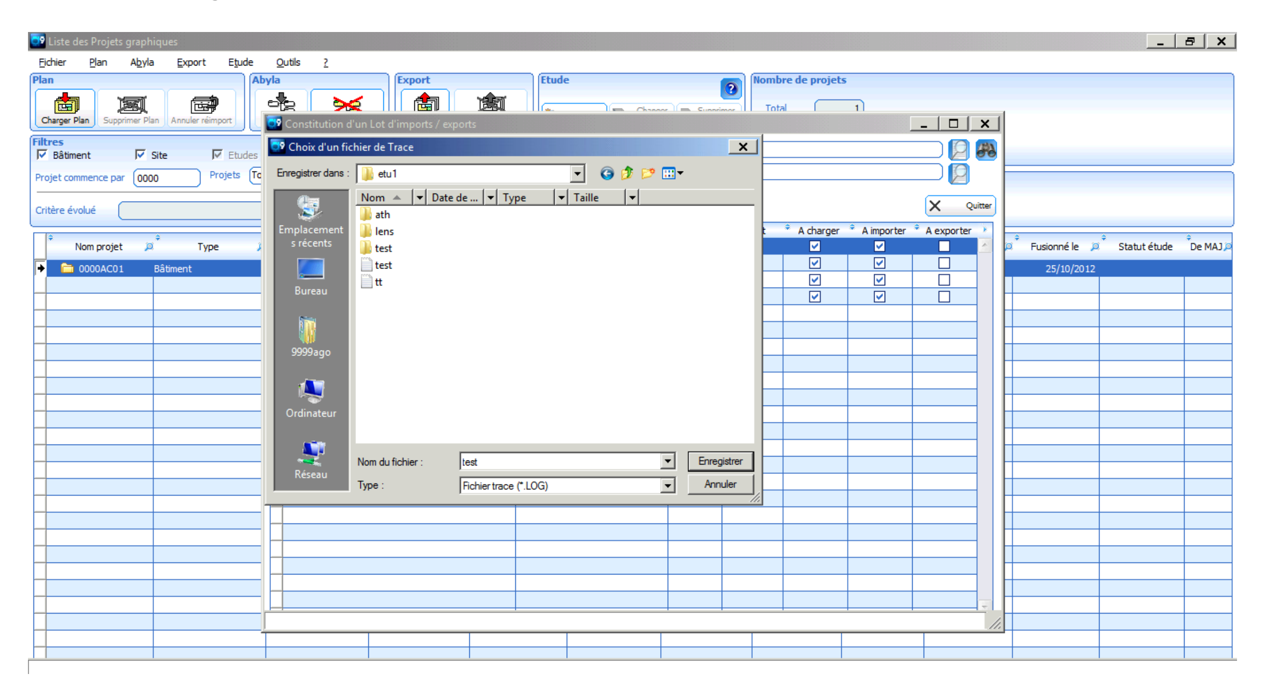
⇒ Sélectionner les plans dans le répertoire concerné :



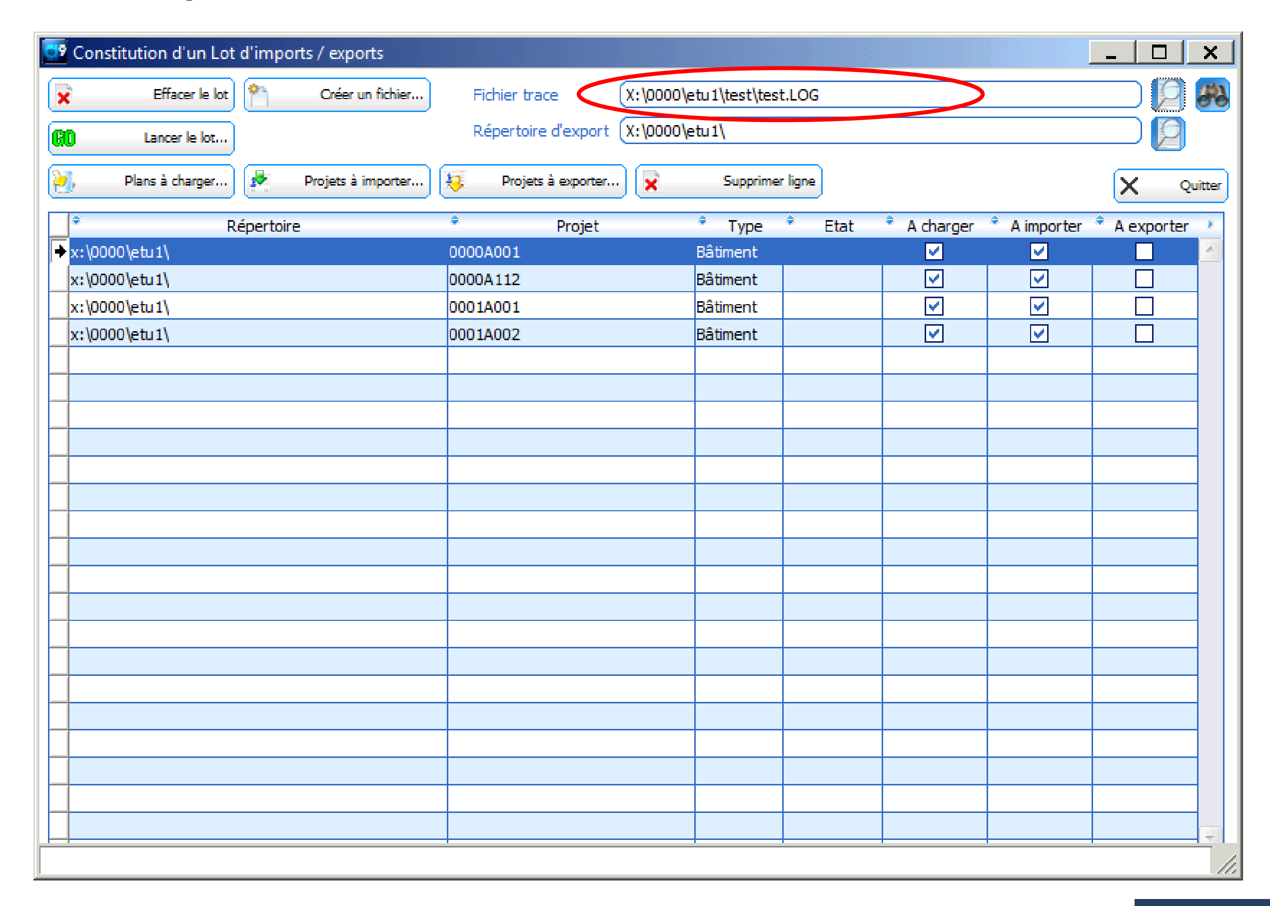
⇒ Constituer un fichier trace en cliquant sur l'icône visible ci-dessous :



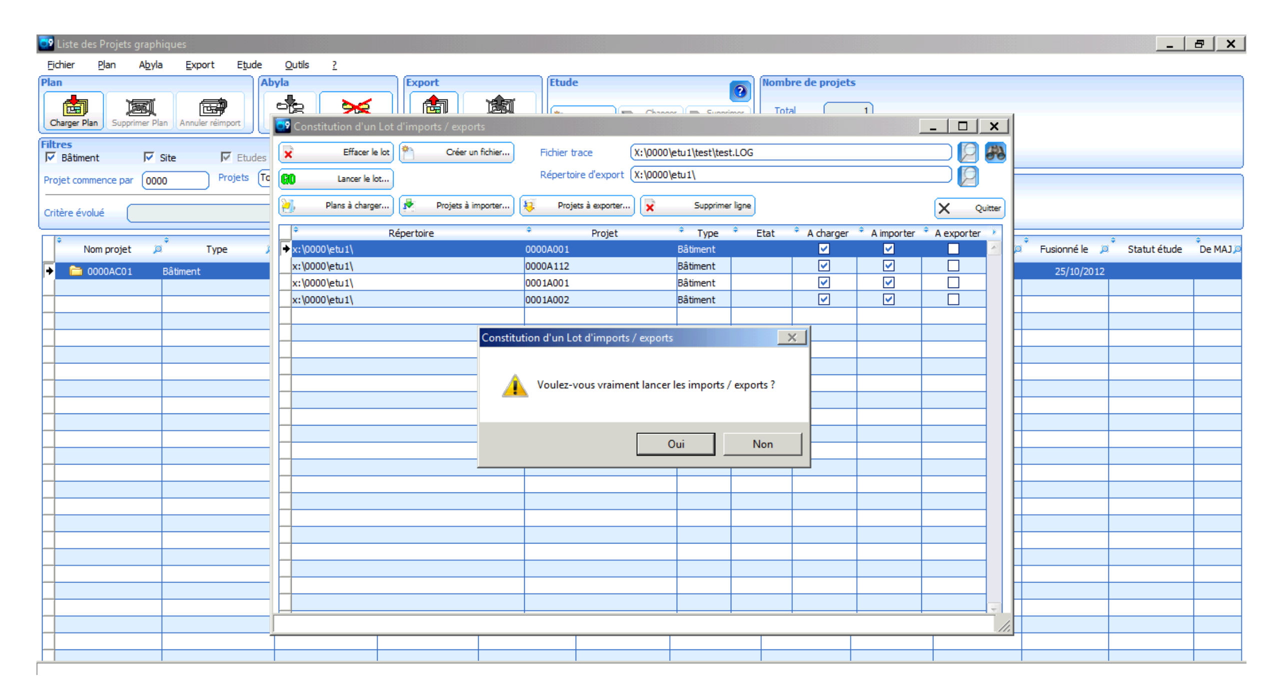
⇒ Encodage d'un nom de fichier .LOG :



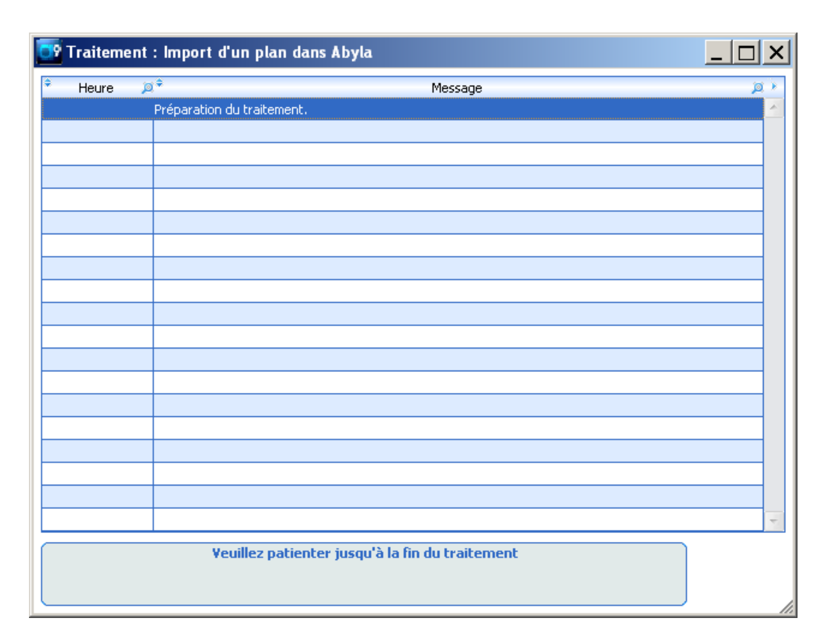
⇒ Enregistrer :



⇒ Lancer le lot ⇒ question : « Voulez-vous vraiment lancer les imports/exports ? » : Répondre « Oui ».



⇒ A la réponse « oui » ⇒ ouverture de la fenêtre de traitement :





⇒ Fermer la fenêtre en répondant « OK ».

⇒ Quitter la fenêtre de constitution d'un lot d'imports/exports.

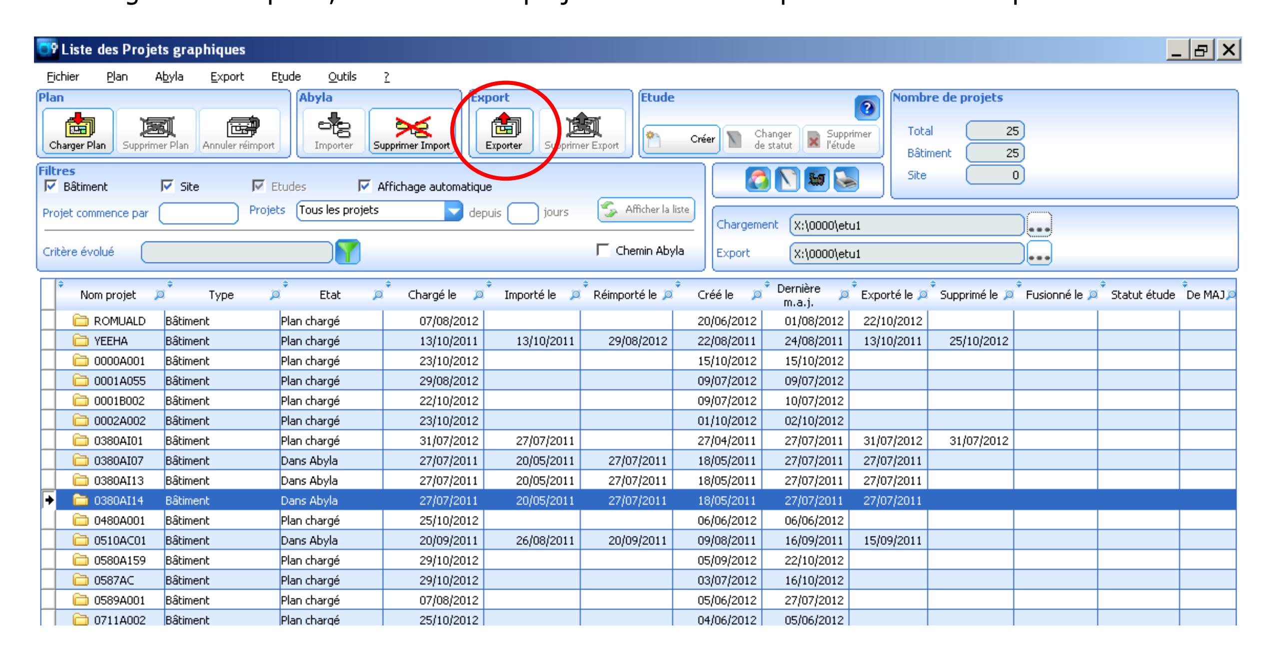
⇒ Les plans apparaissent dans la gestion des plans.

Réponse AGO/JCA 2012 0829

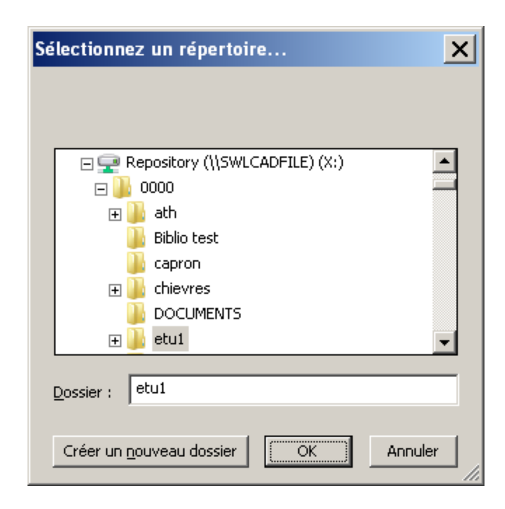
C.3.2. Après avoir importé un projet dans Abyla, je souhaite faire des modifications graphiques qu'Abyla ne permet pas. Comment faire ces modifications ?

L'utilisateur peut modifier le graphique dans l'éditeur de plans Abyla. Pour réaliser des modifications graphiques importantes, il peut être plus intéressant d'exporter le projet vers InSitu pour réaliser ces modifications.

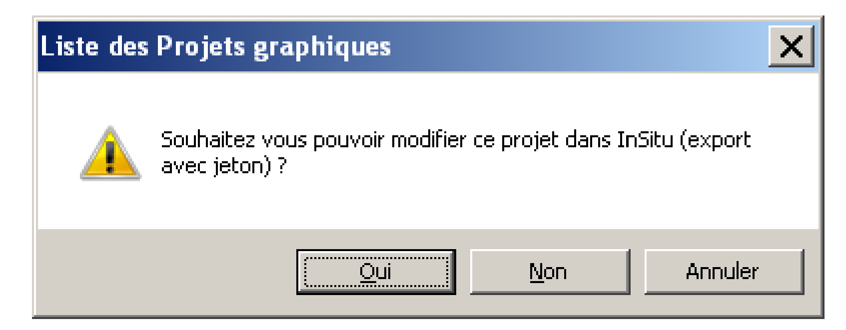
Dans la gestion des plans, sélectionner le projet concerné et cliquer sur l'icône « Exporter » :



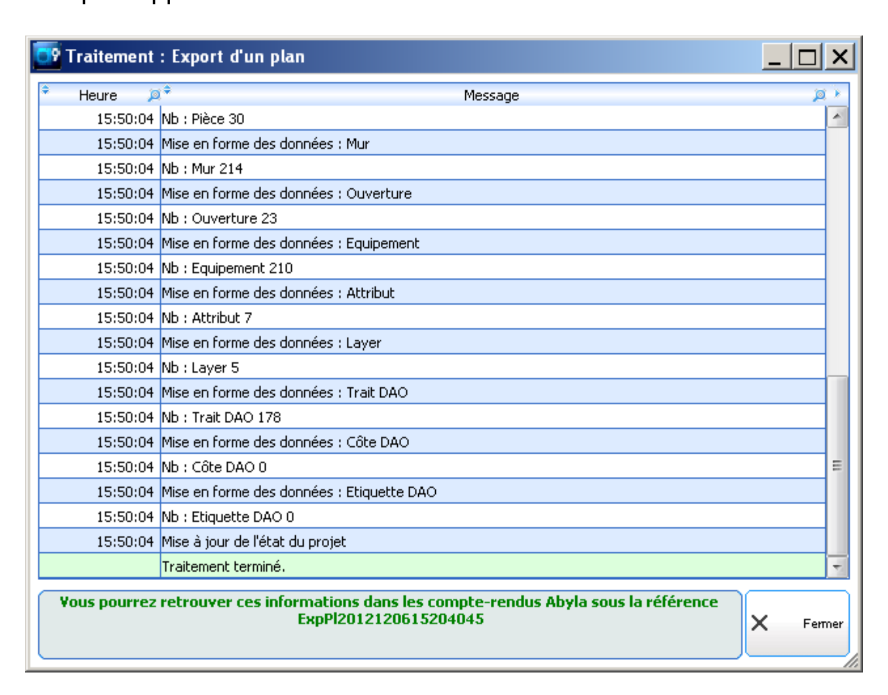
⇒ Sélectionner le répertoire vers lequel exporter le projet. Dans ce cas-ci, le répertoire est le même que le répertoire duquel provient le projet d'origine pour que l'utilisateur puisse écraser ce projet d'origine et ainsi conserver le jeton du premier import afin de pouvoir effectuer le deuxième import, après modifications.



A la question suivante, l'utilisateur répond « Oui » afin de pouvoir réimporter le projet dans Abyla après avoir réalisé les modifications souhaitées :

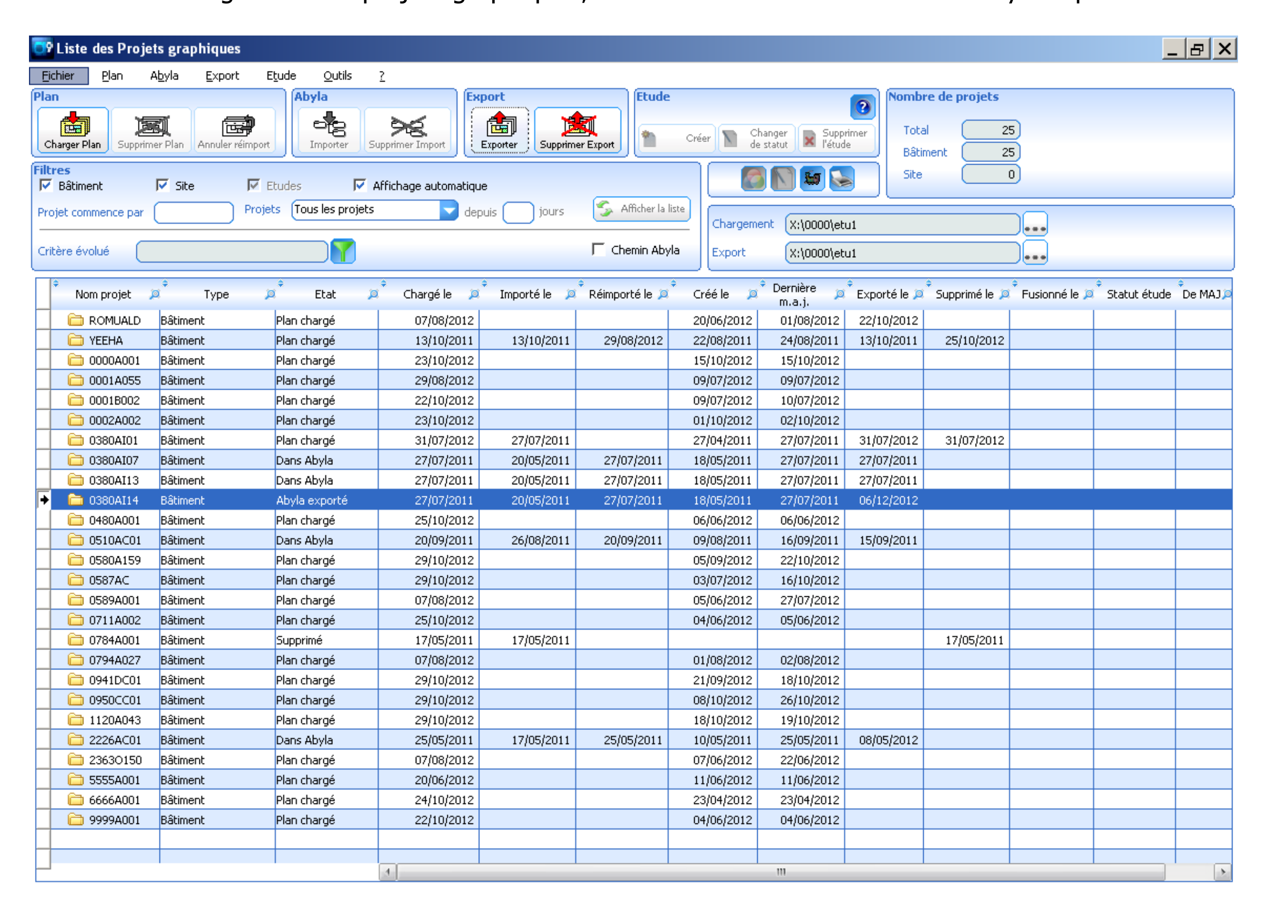


Le traitement de l'export apparait dans une nouvelle fenêtre :



⇒ Ouverture d'une nouvelle fenêtre : Voulez-vous écraser le projet existant ? Répondre « Oui ».
⇒ Ouverture d'une nouvelle fenêtre : Fichier sauvé : « OK »

⇒ Dans la gestion des projets graphiques, l'état du bâtiment est devenu « Abyla exporté » :



Nom projet	Type	Etat	Chargé le	Importé le	Réimporté le	Créé le	Dernière m.a.j.	Exporté le	Supprimé le	Fusionné le	Statut étude	De MAJ
ROMUALD	Bâtiment	Plan chargé	07/08/2012			20/06/2012	01/08/2012	22/10/2012				
YEEHA	Bâtiment	Plan chargé	13/10/2011	13/10/2011	29/08/2012	22/08/2011	24/08/2011	13/10/2011	25/10/2012			
0000A001	Bâtiment	Plan chargé	23/10/2012			15/10/2012	15/10/2012					
0001A055	Bâtiment	Plan chargé	29/08/2012			09/07/2012	09/07/2012					
0001B002	Bâtiment	Plan chargé	22/10/2012			09/07/2012	10/07/2012					
0002A002	Bâtiment	Plan chargé	23/10/2012			01/10/2012	02/10/2012					
0380AI01	Bâtiment	Plan chargé	31/07/2012	27/07/2011		27/04/2011	27/07/2011	31/07/2012	31/07/2012			
0380AI07	Bâtiment	Dans Abyla	27/07/2011	20/05/2011	27/07/2011	18/05/2011	27/07/2011	27/07/2011				
0380AI13	Bâtiment	Dans Abyla	27/07/2011	20/05/2011	27/07/2011	18/05/2011	27/07/2011	27/07/2011				
0380AI14	Bâtiment	Abyla exporté	27/07/2011	20/05/2011	27/07/2011	18/05/2011	27/07/2011	06/12/2012				
0480A001	Bâtiment	Plan chargé	25/10/2012			06/06/2012	06/06/2012					
0510AC01	Bâtiment	Dans Abyla	20/09/2011	26/08/2011	20/09/2011	09/08/2011	16/09/2011	15/09/2011				
0580A159	Bâtiment	Plan chargé	29/10/2012			05/09/2012	22/10/2012					
0587AC	Bâtiment	Plan chargé	29/10/2012			03/07/2012	16/10/2012					
0589A001	Bâtiment	Plan chargé	07/08/2012			05/06/2012	27/07/2012					
0711A002	Bâtiment	Plan chargé	25/10/2012			04/06/2012	05/06/2012					
0784A001	Bâtiment	Supprimé	17/05/2011	17/05/2011					17/05/2011			
0794A027	Bâtiment	Plan chargé	07/08/2012			01/08/2012	02/08/2012					
0941DC01	Bâtiment	Plan chargé	29/10/2012			21/09/2012	18/10/2012					
0950CC01	Bâtiment	Plan chargé	29/10/2012			08/10/2012	26/10/2012					
1120A043	Bâtiment	Plan chargé	29/10/2012			18/10/2012	19/10/2012					
2226AC01	Bâtiment	Dans Abyla	25/05/2011	17/05/2011	25/05/2011	10/05/2011	25/05/2011	08/05/2012				
23630150	Bâtiment	Plan chargé	07/08/2012			07/06/2012	22/06/2012					
5555A001	Bâtiment	Plan chargé	20/06/2012			11/06/2012	11/06/2012					
6666A001	Bâtiment	Plan chargé	24/10/2012			23/04/2012	23/04/2012					
9999A001	Bâtiment	Plan chargé	22/10/2012			04/06/2012	04/06/2012					

Lors du ré-import dans Abyla, c'est le projet qui a été exporté vers InSitu, et qui donc possède le jeton, qui doit être ré-importé. Lorsque le projet est « Dans Abyla », les modifications à effectuer doivent être faites dans Abyla . Si l'utilisateur modifie le plan présent dans InSitu alors que le plan est importé dans Abyla, ces modifications ne seront pas prises en compte et seront écrasées lors d'un éventuel export vers InSitu. C'est toujours Abyla qui prédomine sur InSitu lorsque le plan est en état « Dans Abyla ».

Réponse AGO/JCA 2012 1214